

F E D E C H O S E S

-----Pour le fédéralisme-----



Fédéchoses - *F119*

Pour la paix, la justice et

Une Europe unie



la démocratie mondiale



pour un Monde uni

2003 - 1^o trimestre

N° 119

Editorial :***L'Europe divisée ne peut empêcher la guerre !***

80 % des citoyens européens étaient, avant le déclenchement des hostilités opposés à une guerre préventive contre l'Irak. Le Parlement européen avait pris position dans le même sens. Malgré cela 8 gouvernements européens ont soutenu la politique interventionniste des Etats-Unis. L'Allemagne et la France s'y sont opposés, fidèle en cela à la volonté majoritaire de la population européenne. Mais cette juste position de principe était destinée à faire faillite car, seuls, ces deux pays sont dans l'incapacité de mettre en place une politique extérieure alternative à celle des Etats-Unis, au Moyen-orient où ailleurs dans le monde.

Sans un plan pour la paix, la guerre en Irak se transformera en une aventure néo-coloniale provoquant révoltes, rancœurs, et ressentiments contre les agresseurs. Durant des décennies, les Européens, tout comme les Américains risquent de payer le prix de cette « erreur ». C'est en fin de compte l'absence d'un gouvernement européen, responsable tout autant de la politique extérieure, de défense et de sécurité, qui est la vraie raison de fond du vide mondial de pouvoir qui a contraint et incité les gouvernants américains à enclencher une guerre préventive. Un gouvernement européen aurait eu la capacité de proposer (et mettre en place) un Plan Marshall pour la paix, le désarmement, la démocratisation et le développement du Moyen-orient tout entier. Au contraire, la stratégie américaine, à courte vue, se propose de rebâtir le Moyen-orient, sur du sable : un illusoire équilibre, injuste et obtenu par la seule violence militaire.

Si les Européens désirent réellement, au delà des rododromes, reprendre le contrôle de leur avenir, ils doivent confier à un gouvernement européen le pouvoir de décider en matière de politique extérieure. La prétention de vouloir conserver aux divers gouvernements nationaux une politique nationale aujourd'hui totalement illusoire n'est que poussière. Elle conduit les Européens à la division, à la subordination et au déclin. Les citoyens européens ne peuvent plus dorénavant se reconnaître dans leurs gouvernements, être fiers de leur action ni se reconnaître dans leurs choix de politique internationale. Ce n'est que dans le cadre d'un gouvernement fédéral et démocratique que les Etats et citoyens européens retrouveront leur dignité et leur rôle historique.

Les fédéralistes doivent en prendre conscience et demander :

- à la Convention européenne de soutenir un projet d'essence fédéraliste, faisant de la Commission un véritable gouvernement fédéral, auquel soit confié, sous le contrôle du Parlement européen, le plein pouvoir exécutif, y compris en matière de politique de défense et de sécurité ; un projet dans lequel le Conseil devienne la seconde chambre législative de l'Union, aux côtés du Parlement européen directement élu par le peuple ;
- à la Convention que la paix, fondement du cours fédéraliste de l'histoire à l'heure de la mondialisation, soit pleinement reconnue et revendiquée comme objectif fondamental de l'union politique de l'Europe en tête de la Constitution européenne ;
- que l'Union européenne s'engage constitutionnellement à des transferts de souveraineté, sous réserve de réciprocité des autres Etats, afin de permettre le renforcement et la démocratisation progressive des Nations unies et des autres institutions de la gouvernance mondiale.

Fédéchoses

SOMMAIRE

- L'Europe doit devenir un acteur mondial puissant et responsable (Contribution de l'U.E.F. à la Convention européenne).
- **CRISE IRAKIE** : Peut-on éviter la guerre en Irak (Immanuel WALLENSTEIN) ; La doctrine Bush et l'alternative européenne (Sergio PISTONE) ; France : veto ou pas veto ? (Michel ROUX).

Fédéchoses - Pour le fédéralisme **pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde**

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses*, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, *Fédéchoses*, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international. Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'U.E.F. lors de son Congrès de Montreux de 1947 « *Unir l'Europe pour unir le monde* » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

FEDECHOSES Pour le fédéralisme	ABONNEMENT
Presse fédéraliste 12, rue Président Carnot - 69002 Lyon Tél. / fax 04.78.72.09.70 - Email jfbb_fr@yahoo.fr <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Luc PREVEL <u>Comité de rédaction :</u> J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba - D. Colmont - L. Levi - J.L. Prevel Jivaro Imprimerie 9-13 rue d'Alsace - 69100 Villeurbanne Commission paritaire 56256	Nom Prénom Adresse Normal € 8 Militant € 16 Soutien € 80 Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE 12 Rue Président Carnot - 69002 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON

Sommaire :		
EDITORIAL : L'Europe divisée ne peut pas empêcher la guerre !	P.	1
Communiqué de presse de <i>FEDERALIST VOICE</i> - Bruxelles 27.2.03	P.	3
L'Europe doit devenir un acteur mondial puissant et responsable.	P.	4
Contribution de l'U.E.F. à la Convention européenne.		
Traité de la « méthode niçoise » - Jérôme GSTALTER	P.	6
Les fédéralistes et le Forum social européen de Florence - Samuelle PII	P.	7
L'Europe que nous voulons - Djémil KESSOUS	P.	8
De Lyon à Porto Alegre les 3° Rencontres pour une autre mondialisation - Roland CALBA	P.	9
Pourquoi l'UEF-Rhône-Alpes a participé aux 3° RAM - Jean-Luc PREVEL		
La CPI, la Constitution européenne et la justice internationale - Jean-Francis BILLION	P.	10
Peut-on éviter la guerre en Irak ? - Immanuel WALLERSTEIN	P.	11
La doctrine Bush et l'alternative européenne - Sergio PISTONE	P.	12
France : Veto ou pas veto ? - Michel ROUX	P.	15
Pour une organisation mondiale de l'environnement - Bill PACE et Victoria CLARKE	P.	16
Les fédéralistes ougandais organisent un séminaire sur le fédéralisme africain - Knut G. BERDAL	P.	18
Le Parti nationaliste basque et la construction européenne - Jean-Claude LARRONDE	P.	19
Contre la décentralisation républicaine. François Hollande et Jean-Louis Debré, même combat ! - Gérard BALOUP	P.	22

FEDERALIST VOICE

Réseau pour une Constitution européenne

Bruxelles, le 27 février 2001

LES AMENDEMENTS AU PROJET DE TRAITE CONSTITUTIONNEL DOIVENT RENFORCER LES FONDEMENTS DEMOCRATIQUES DE L'UNION PACITE D'AGIR EFFICACEMENT.

FEDERALIST VOICE, Réseau de 13 organisations européennes favorables à une Constitution fédérale pour l'Europe, a examiné le **Projet d'articles 1 à 16 du Traité constitutionnel** proposé par le Présidium de la Convention européenne et qui est à l'ordre du jour de la session plénière de la Convention européenne des 27 et 28 février.

Au vu de ses objectifs prioritaires qui visent à doter l'Europe de fondements démocratiques et de la capacité d'agir efficacement, le réseau européen FEDERALIST VOICE juge le projet du Présidium très minimaliste et demande concrètement à la Convention :

- d'amender l'Article 1.1 de sorte que la Constitution établisse une Union qui « **exerce** les compétences communes sur le mode fédéral et coordonne les politiques des Etats membres » ;
- de soutenir tous les amendements à l'Article 7.2 des Conventionnels **se référant** pour les droits et devoirs des citoyens de l'Union à la Charte des droits fondamentaux intégrée à la Constitution, et d'étendre le **droit de vote et d'éligibilité des citoyens aux élections parlementaires nationales et régionales** dans l'Etat membre où ils résident ;
- d'amender les Articles 10.3 et 13.1 de sorte que « **L'Union coordonne les politiques économiques, sociales, fiscales et de l'emploi des Etats membres ; elle établit les grandes orientations de ces politiques** » ; d'amender l'Article 13.2 de sorte que « **L'Union et les Etats membres conduisent leurs politiques économiques, sociales, fiscales et de l'emploi, en prenant en compte l'intérêt commun, ...** » ;
- d'ajouter à l'Article 11.1 le **financement du budget de l'Union aux compétences exclusives de l'Union** ;
- d'amender les Articles 10.4 et 14 de sorte que « **L'Union dispose d'une compétence pour la définition d'une politique étrangère, de sécurité et de défense communes** » et que « **les Etats membres appuient activement et sans réserves la politique étrangère, de sécurité et de défense communes de l'Union dans un esprit de loyauté et de solidarité mutuelle** ».

Plus généralement, le réseau FEDERALIST VOICE attend de la Convention **plus d'ambition**, qu'elle n'introduise **aucune disposition constitutionnelle qui ne serait pas compatible avec les principes fédéralistes** et qu'elle renonce aux **formules « alambiquées » et obscures pour les citoyens** qui sont l'apanage des traités intergouvernementaux du passé et qui n'ont aucune place dans la future Constitution européenne.

Organisations (internationales) participantes

Association européenne des enseignants - Fédération internationale des Maisons de l'Europe - Forum permanent de la société civile - Gauche européenne - Intergroupe Constitution européenne au sein du Parlement européen - Jeunes européens fédéralistes (JEF) - Jeunes socialistes européens - Ligue européenne de coopération économique - Mouvement de la jeunesse libérale et radicale de l'Union européenne - Mouvement européen - Promeuro - Réalités européennes du présent - Union des fédéralistes européens (U.E.F.).

214 D chaussée de Wavre, B - 1050 Bruxelles

Tél. (32) 2.508 30 30 - Fax (32) 2.626 95 00 - mail : european.constitution.skynet.be

LES FEDERALISTES SUR LE NET - Adresses utiles :

- Bulletin sur la Convention édité par la **JEF Europe** : <http://www.constitutional-convention.net>
- **JEF Europe** (Bruxelles) : <http://www.jef-europe.net>
- **U.E.F. Europe** (Bruxelles) : <http://www.federaleurope.org>
- **World Federalist Movement - WFM/MFM (New York)** : <http://www.wfm.org>
- Appel "Plus jamais de guerre en Europe, plus jamais de guerre dans le monde" : <http://www.mfe.it/pace> (puis se laisser guider pour la version française).

Position des fédéralistes sur le rôle de l'Union européenne dans le monde. L'Europe doit devenir un acteur mondial puissant et responsable.

Contribution de l'U.E.F. à la *Convention européenne* - adoptée par le Comité fédéral de l'U.E.F. à Bruxelles, le 17 novembre 2002 -

I. Introduction.

Le monde change et le rôle de l'Europe dans le monde doit évoluer avec lui. Cela requiert à la fois des **changements structurels** dans les mécanismes de définition des politiques et une nouvelle approche des relations internationales.

L'Union va s'élargir à de **nouveaux États membres** forts de leurs traditions et expériences rendant par conséquent inopérantes les méthodes actuelles de décision. Parallèlement, la mondialisation impose de nouveaux défis à relever en matière de politiques économiques, environnementales et autres. Enfin, la relation transatlantique est en train de changer dans cette ère d'après guerre froide.

Une nouvelle approche, à la fois efficace et responsable, de la politique extérieure est nécessaire pour relever ces multiples défis. La **création d'institutions** capables d'exprimer l'intérêt commun de l'Europe est à la base du succès de la construction européenne ; c'est cette méthode qui doit être suivie afin d'accroître le rôle de l'Europe dans le monde.

Cependant, il ne faut pas s'attendre à ce qu'une fédération européenne conduise la politique extérieure de la même façon que les États membres actuellement. La **disparité des intérêts et des préoccupations** en jeu est importante et augmentera encore à l'avenir. De plus, l'efficacité d'une action commune européenne dépendra non seulement des institutions créées mais également de la **volonté politique** qui les animera.

La Convention de Philadelphie (1787) s'est mise en place pour s'opposer à un net retrait des États-Unis dans la politique étrangère, comme les « *Federalists Papers* » l'ont largement montré. La Convention de Laeken ne doit pas craindre de jouer le même rôle pour l'Europe.

II. La cadre général de la politique extérieure de l'UE.

L'UE joue un rôle de plus en plus important dans la promotion de la paix, de la sécurité, de la démocratie et du bien-être dans le monde.

C'est pourquoi, la future Constitution Européenne doit doter l'UE de **principes, moyens, compétences, procédures de décision et de mise en œuvre clairs** pour sa politique extérieure et ce, dans toutes ses composantes à savoir la politique étrangère de sécurité et de défense (selon les étapes à convenir), la politique d'aide au développement, les politiques de protection de

l'environnement mondial, les relations économiques extérieures et la politique monétaire, ainsi que les aspects extérieurs des autres politiques de l'UE.

La Convention doit poser les **bases d'une politique extérieure de l'UE communautarisée**. Certains domaines de la politique extérieure tels que les **aspects militaires de la politique de sécurité** requièrent des dispositions transitoires afin d'obtenir le soutien d'une large majorité des membres de la Convention. Alors, un **calendrier précis** doit être intégré dans la Constitution, établissant une période transitoire de cinq ans maximum pour le transfert des compétences vers les institutions européennes.

Les **principes de base de la politique extérieure de l'UE** doivent inclure ceux déjà inscrits dans la Charte des Nations unies et dans d'autres textes fondamentaux de l'ONU : *paix, droits de l'homme, démocratie, gouvernance, protection de l'environnement, et développement durable*. Ces principes doivent être respectés dans l'ensemble des activités de l'UE ayant un impact sur le monde extérieur car actuellement, certaines politiques de l'UE affectent très négativement les pays en développement.

La politique extérieure de l'UE doit être fondée sur une **stratégie de prévention** pouvant notamment affronter les **problèmes rencontrés par les pays les moins avancés** tels que la lutte contre la pauvreté et l'illettrisme, le respect des droits de l'homme, l'enracinement de la démocratie, l'exploitation raisonnée des ressources naturelles et la recherche active d'investissements pour un développement économique durable. Un service civil européen doit également être établi.

III. Renforcer les moyens d'action de l'UE dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité.

La capacité de l'UE à **résoudre les guerres civiles** doit être renforcée et tout particulièrement lors de l'assistance d'urgence, l'envoi de forces de police civile, la reconstruction des institutions, écoles et hôpitaux ainsi que la mise à disposition d'une aide juridique.

Ce serait seulement en **dernier ressort**, lorsque les mesures déjà citées seraient clairement inadéquates, que l'UE devrait avoir recours aux **moyens militaires**.

L'ensemble des actions militaires de l'UE et notamment celles impliquant le recours à la force devront obligatoirement respecter la **Charte des Nations unies**. Le potentiel militaire européen devra également rester disponible pour toute intervention de l'ONU.

Avec pour objectif de développer une **armée intégrée de l'UE**, les États membres de l'Union devraient mettre sur pied et développer une force de réaction rapide et autant que possible permettre à leurs forces armées de s'entraîner et de coopérer. Les entreprises du secteur de la défense devraient s'efforcer de s'accorder sur **des normes et des projets européens**.

IV. Des compétences étendues et des structures institutionnelles plus démocratiques et plus efficaces pour l'UE.

Pour une action efficace de l'UE dans ses régions voisines mais également dans le reste du monde, des compétences étendues en matière de politique extérieure de l'UE ainsi que des **structures démocratiques et efficaces de décisions et de mise en œuvre** sont nécessaires.

La politique étrangère et de sécurité, la politique d'aide au développement ainsi que la politique économique extérieure doivent devenir des **compétences exclusives de l'UE**. La défense doit aussi devenir une compétence exclusive de l'Union.

L'UE doit parler **d'une seule voix** dans le monde sur les tous sujets pour lesquels elle est compétente.

La **Commission** doit devenir par conséquent **la seule institution compétente pour mettre en œuvre les politiques extérieures de l'Union** comme par exemple conclure des traités internationaux, négocier dans le cadre de conférences et d'organisations internationales, engager des missions de médiation, envoyer des troupes, etc.

Un(e) **Vice-président(e) de la Commission en charge de la politique extérieure**, élu(e) par le Parlement européen sur la base d'une proposition du/de la Président(e) de la Commission, sera responsable de la coordination de la représentation extérieure de l'Union, y compris les activités relevant d'autres Commissaires. L'autorité politique générale du/de la Président(e) doit aussi couvrir la politique extérieure.

Les fonctions de **Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité** doivent fusionner avec celles de Vice-président(e) de la Commission avec parallèlement **l'intégration de son équipe de travail au personnel de la Commission**. La **présidence du Conseil de l'Union ne doit plus jouer d'autre rôle que celui symbolique de représentation extérieure de l'UE**.

Les diverses représentations extérieures des États membres telles que les ambassades et autres représentations des États membres à travers le monde

ainsi que les agences pour les relations économiques et la coopération au développement devraient être progressivement intégrées à une structure européenne commune sous l'égide de la Commission (Service diplomatique commun, etc.).

L'UE se verra ainsi dotée des moyens nécessaires pour définir et mettre en œuvre de manière opérationnelle les décisions prises dans le cadre de la politique extérieure.

Les ressources propres doivent permettre à l'UE de mener à bien ses tâches dans le domaine de la politique extérieure. La mise en commun des ressources correspondantes des États membres devrait suffire à l'UE pour accomplir ces tâches.

Dans toutes les initiatives majeures en matière de politique extérieure, la Commission pourrait simplement agir sur double mandat du Parlement européen et du Conseil. Ce **dernier** devrait dans tous les cas décider selon la **règle de la double majorité** bien que l'**abstention constructive** puisse être acceptée **transitoirement** et son terme prévu dans la Constitution. Les traités internationaux devraient être ratifiés selon la procédure de co-décision entre le Parlement Européen et le Conseil.

L'ensemble des exigences financières et législatives en matière de politique extérieure devrait être proposé par la Commission et approuvé à la fois par le Parlement européen et par le Conseil de la même manière que le sont les questions budgétaires et législatives.

V. L'UE au sein des organisations internationales.

A l'avenir, **seule l'UE** disposera du statut de membre des **organisations internationales** dans tous les domaines de sa compétence.

Le/La Président(e) de la Commission, le/la Vice-Président(e) de la Commission en charge de la politique extérieure ou d'autres membres de la Commission ou leurs représentants **représenteront l'UE** dans les instances internationales, remplaçant ainsi les représentants des États membres.

L'UE doit également remplacer les deux États membres (France et Grande-Bretagne) disposant actuellement d'un **siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU** et simultanément faire pression pour obtenir la révision des dispositions et procédures de représentation au Conseil de Sécurité, y compris la suppression du droit de veto. D'une façon générale, l'UE doit contribuer à une réforme globale de l'ONU.

Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne.

N° 5 : **Lionel ROBBINS - Aspects économiques de la fédération (1940).**

N° 6 : **Mario ALBERTINI - Qu'est-ce que la fédération ?**

A commander à Presse fédéraliste : € 2.25 par exemplaire. Port payé.

Traité de la « méthode niçoise ».

De faibles avancées avec l'entrée en vigueur récente du Traité de Nice (décembre 2000) ... mais de grands enseignements pour l'avenir.

Nice ou l'échec de la méthode communautaire.

Le Traité de Nice doit être analysé comme un échec, échec dans la poursuite de l'intégration communautaire, échec de la méthode intergouvernementale pour réformer l'Union européenne.

Dans le domaine des compétences attribuées à l'Union, les avancées opérées par le Traité de Nice sont maigres. Or, aujourd'hui, les conséquences d'un tel blocage sont édifiantes. En matière de politique étrangère et de sécurité commune, l'Union est incapable de parler d'une seule voix, et pire encore, elle s'exprime de manière divisée.

La seule avancée concrète réalisée par le Sommet de Nice aurait pu consister dans la proclamation de la Charte des droits fondamentaux, Charte élaborée par une Convention réunissant des représentants du Parlement européen, des Parlements nationaux, des États-membres et de la Commission. Or, cette Charte fut proclamée sans se voir attribuer les effets juridiques susceptibles de lui conférer un caractère contraignant.

S'agissant du processus décisionnel communautaire, celui-ci est rarement facilité et simplement adapté à l'élargissement de chacune des institutions. Les blocages évoqués lors de précédents élargissements seront donc amplifiés avec l'arrivée de dix nouveaux pays.

L'absence de véritables avancées dans ces domaines a contribué une fois de plus à entretenir l'image technocratique de l'Union européenne. Aujourd'hui, le fonctionnement de l'Union européenne est toujours aussi difficile à expliquer au grand public. Si le Traité de Nice permet « techniquement » l'élargissement, il est loin de contribuer à l'élargissement de l'esprit des citoyens.

Le procédé consistant à réunir une conférence intergouvernementale pour réformer les institutions a également démontré ses limites ; les observateurs auront perçu un fossé grandissant entre les citoyens européens et leurs représentants nationaux. La faible incidence des positions prises par le Parlement européen et la Commission européenne sur les résultats de la conférence intergouvernementale de Nice doit également être déplorée.

Les problèmes liés à la ratification du Traité de Nice par le peuple irlandais, la difficulté voire l'impossibilité d'expliquer concrètement les véritables apports de ce même traité doivent conduire à une prise de conscience des gouvernements européens : l'association des citoyens européens et de leurs représentants est désormais une condition indispensable à la poursuite et à la pérennité du projet européen débuté il y a plus de cinquante ans.

Nice ou le point de départ d'une nouvelle méthode pour réformer l'Union.

L'échec dans la construction européenne a toujours contribué à un changement non pas de méthode mais d'approche. Le douloureux épisode de la Communauté européenne de défense (CED) apporte, à ce sujet, un témoignage s'agissant des domaines d'intervention de ce niveau transnational qu'est la Communauté européenne.

Paradoxalement, là où pour contourner l'obstacle, les pères fondateurs ont choisi de modifier le champ d'intervention communautaire, et non la méthode, passant de la CED à la Communauté économique européenne, l'époque actuelle est l'occasion de voir apparaître une méthode nouvelle : il s'agit à présent de modifier préalablement le processus décisionnel avant de déterminer les domaines d'intervention de l'Union.

Après le faible succès rencontré par la *salade niçoise*, le passage au plat de résistance devenait urgent. Le contenu de ce plat nous avait déjà été communiqué par la conférence intergouvernementale ; restait à connaître la manière dont il allait être préparé.

A l'aune des avancées opérées dans la méthode d'élaboration de la Charte des droits fondamentaux, la méthode intergouvernementale avait démontré ses limites et souffrait de la comparaison. Il était devenu indispensable de reproduire la méthode de la Convention ; cette fois, pour réformer l'Union européenne.

Les blocages constatés lors de la dernière conférence intergouvernementale doivent nous amener à dresser le constat suivant : la Convention doit être considérée comme le lieu unique du débat démocratique sur l'avenir de l'Union et comme le seul organe légitime pour arrêter les réformes de l'Union. A cet égard, la participation des représentants des gouvernements nationaux est révélatrice. Il est donc impératif que la future conférence intergouvernementale ne puisse pas remettre en cause le résultat des travaux de la convention. L'échec de la méthode du consensus rendu obligatoire par l'existence de droits de veto doit également déboucher sur la généralisation du vote majoritaire. Les implications d'une telle généralisation doivent être analysées et déboucher, le cas échéant, sur la mise en place d'une intégration différenciée.

L'entrée en vigueur du Traité de Nice ne doit avoir qu'une utilité : rappeler aux gouvernements nationaux que la recherche impérieuse du consensus, aussi longue soit-elle, ne débouche que sur la paralysie de l'Union européenne. Seule cette prise de conscience permettra à l'Europe de connaître une véritable renaissance

Jérôme GSTALTER

Président des Jeunes Européens-France (JE-F) - Paris

Les fédéralistes et le *Forum social européen* de Florence.

A l'occasion du *Forum social européen* les fédéralistes ont couronné de succès leur travail préparatoire au sein du « mouvement des mouvements ». Notre message de paix, en faveur d'une constitution fédérale européenne, est apparu de façon nette parmi les couleurs et les paroles qui ont animé la *Fortezza da Basso*, transformée en « bazar aux idées ».

Du 7 au matin au 9 novembre, des militants provenant des sections de Florence, Pise, Gênes, Turin, Vérone, Parme, Rome, Bologne et Forlì ont tenu ouvert le stand du *Movimento federalista europeo* (MFE, section italienne de l'U.E.F. et du MFM/WFM) où des milliers de personnes sont passées pour participer au référendum « **POUR ou CONTRE une Constitution européenne fédérale** » organisé par l'U.E.F., pour acheter des publications fédéralistes ou retirer des documents informatifs.

Le 7, à l'ouverture des travaux du *Forum*, a été organisé un séminaire sur le thème « Un référendum pour la Constitution fédérale européenne », auquel ont participé : Gastone Bonzagni, MFE Toscane, Francesco Ferrero, secrétaire de la *Gioventù federalista europea* (GFE, section italienne de la JEF), Fabrizio Amato (*Magistratura democratica*), Thomas Rupp (*Mehr demokratie*), Vittorino Ferla (*Cittadinanza attiva*), John Worth (*JEF Europe*), et Fabio Marcelli (*Giuristi democratici*). La conclusion a été prononcée par Samuele Pii, président de la GFE et membre de la *Convention européenne des jeunes*. Nicolas Vallinoto, représentant des fédéralistes au *Forum social mondial* de Porto Alegre de 2002, a coordonné les travaux. Tous les intervenants ont souligné la nécessité que la *Convention* élabore un projet de Constitution fédérale pour l'Europe. Après la présentation des positions fédéralistes par Bonzagni et Ferrero, Amato, en particulier, a souligné l'importance d'insérer les droits sociaux, grâce à la *Charte européenne des droits fondamentaux* qui devra constituer la première partie de la Constitution. Rupp a présenté l'initiative *European Referendum* pour unir en réseau les organisations soutenant un référendum sur le résultat des travaux de la *Convention* afin de laisser aux citoyens le dernier mot sur « l'Europe qu'ils veulent », à l'occasion des élections européennes de 2004. Ferla a lié l'idée de Constitution à celle du *peuple européen* qui participerait, à travers l'instrument référendaire, à la construction d'une souveraineté constitutionnelle européenne. John Worth a insisté sur l'importance pour la *JEF Europe* d'être présente au *FSE* et de promouvoir la campagne fédéraliste pour une Constitution européenne fédérale. Parmi les interventions du public il faut signaler celle de Vittorio Parola, ex-sénateur, qui, reconnaissant le rôle des fédéralistes dans la bataille pour la démocratie européenne, a invité le MFE à ne pas se retenir sur lui-même mais à former un *front démocratique en Europe* pour soutenir les propositions discutées. La conclusion de S. Pii a mis en évidence l'unité d'intention entre les différentes organisations présentes, souhaitant une action commune dans le proche avenir.

A suivi la présentation au public du livre *Europa anno zero* (N. Vallinoto, Maurizio Monero, Andrea Sandra, préfacé par Franco Praussello (éd. *Fratelli Frilli editori* - Gênes - 2003). Les auteurs ont souligné le fait que l'objectif de leur *instant book*, dédié à la *Convention européenne*, est de favoriser la participation des citoyens au processus constitutionnel et la construction d'une « Europe pour tous ». Partant de la *Charte des droits*, le livre présente les propositions des protagonistes dans et hors de la *Convention*. D'une part les acteurs institutionnels, de l'autre la société civile. En particulier le livre dédie un chapitre à la *Convention européenne des jeunes* et un au rôle de la société civile avec des paragraphes dédiés au référendum européen, au *Forum social européen*, au *Forum permanent de la société civile*, à l'*Assemblée des peuples de l'ONU* et à l'*Europe d'en bas*.

Bien que le séminaire et la présentation du livre se soient tenus en début de matinée, le public a été de plusieurs dizaines de personnes et grossi d'un flux constant de délégués, essentiellement des jeunes (plus particulièrement, parmi les Européens, Allemands, Français et Anglais). Les traductions simultanées fournies par l'organisation du *Forum* ont facilité le déroulement des débats. Avoir organisé un tel événement a garanti la visibilité de la campagne des fédéralistes, dont les propositions ont été distribuées à des milliers d'exemplaires, au sein du *FSE*.

L'après-midi du 7 novembre la *JEF Europe* a co-organisé avec les jeunes de la *Confédération européenne des syndicats* (CES) et de l'*ECOSY* (jeunes socialistes européens) un séminaire intitulé : « *Another Europe, another world : young people on the move* ». Pour la *JEF*, John Worth (membre du Bureau) a présenté l'organisation et la campagne devant un public d'environ 500 personnes.

La journée du 8 novembre a été elle-aussi dense en événements. En effet, un second « bureau de vote » a été ouvert, *Plaza della Repubblica*, grâce à la collaboration de la ville de Florence qui a fourni les isoires. L'engagement des militants de Pise, Vérone et Florence a permis de l'ouvrir de 10 à 18 heures, permettant ainsi à environ 500 personnes supplémentaires de participer au vote. Dans la *Fortezza da Basso* ont été installés deux autres bureaux de vote. Le premier, comme le premier jour, de 9 à 20 heures, près du stand fédéraliste du pavillon principal. Le second, de 9 à 13 heures seulement, dans la salle de la conférence se tenant sur le thème « De la Charte de Nice à la Convention. Dans la crise de la démocratie européenne, la recherche de la citoyenneté universelle ».

Samuele Pii

Président de la GFE – section italienne des *Jeunes européens fédéralistes* (JEF)

Membre de la *Convention européenne des jeunes*

**« Une confédération comme
noyau dur de l'Union
européenne,
c'est une fédération »,
fait remarquer un juriste,
« une sorte d'Etat fédéral ».**

Lancement d'une Charte pour une confédération franco-allemande (Süddeutsche Zeitung - extraits, Munich).

Un dialogue franco-allemand sur l'avenir de l'Europe entre Günter Verheugen et Pascal Lamy était organisé le 21 janvier à l'*Institut Goethe* de Bruxelles, à l'initiative des sections bruxelloises du Parti socialiste belge et du SPD allemand... Les deux commissaires européens (à l'élargissement et au commerce, tous deux de tendance social-démocrate) ont carrément esquissé une vision de l'Europe : *Paris et Berlin devraient créer une confédération bilatérale.*

Une telle alliance sur les rives du Rhin est « le seul noyau dur crédible de l'Europe » affirme Lamy. Verheugen hésite, demande des précisions : que doit-on mettre en commun ? « l'armée, par exemple ? », « oui, bien sûr ! » Verheugen y prend goût : « Des consulats et des ambassades communes ? ». « A ce stade-là, on les aura depuis longtemps ! » réplique Lamy. Verheugen fait le grand saut : le commissaire français peut-il s'imaginer un siège commun au Conseil de sécurité de l'ONU ? « Mais bien sûr », lance Lamy. Enthousiasme visible sur le visage empourpré de Verheugen : « Alors, il est temps de se mettre au travail ! »

Devant tant d'«europhorie», le public -quelque 150 personnes- exulte. Et, pour les deux partis frères de Bruxelles, l'heure est venue de mettre en place un groupe de travail bilatéral qui présentera au début de l'été les grandes lignes d'une Charte pour une confédération franco-allemande. Légère confusion dans l'assistance : une confédération comme noyau dur de l'Union européenne, « c'est une fédération », fait remarquer un juriste. Une sorte d'Etat fédéral. Ce serait, au moins sur le papier, une petite révolution. Et d'autres pays devront plus tard s'y joindre, assurent d'un commun accord Verheugen et Lamy. « Car cela produit toujours un effet d'aspiration », explique Verheugen. Peu avant la fin du débat avec la salle, Pascal Lamy -répondant à un participant qui doute de l'existence de l'« intérêt national » à l'heure actuelle- ajoute : en principe, « non », mais pour l'identité française, « il vaut mieux dire encore pendant quelque temps qu'il existe ».

L'Europe que nous voulons.

L'élargissement de l'Union européenne (UE) vers l'Est progresse péniblement et donne lieu à de vastes marchandages. La raison en est que le libéralisme économique commence à s'essouffler sérieusement ; c'est le principal moteur de l'intégration européenne depuis la *Communauté européenne du charbon et de l'acier* créée en 1951 sur la base de la libre concurrence. En Pologne comme ailleurs l'unanimité est loin d'être acquise en faveur du système de privatisations et de marché ouvert prôné par Bruxelles ; la menace du chômage est présente. On a pu voir récemment les Etats-Unis s'immiscer dans le débat et soutenir l'élargissement, non sans déclencher quelques protestations. C'est parce qu'une Europe à 25, plus fragile, aurait plus de mal à définir une politique étrangère commune et que les nouveaux venus sont plus favorables à la politique américaine, a avancé l'*International Herald Tribune* (9.12.02). Ceci est particulièrement vrai pour la Turquie dont la candidature soulève d'importants débats. La Turquie n'est pas un pays européen (...) Le lendemain du jour où l'on ouvrira des négociations avec la Turquie, vous aurez une demande marocaine (...) c'est la fin de l'Union européenne, a déclaré Giscard d'Estaing, président de la Convention sur l'avenir de l'Europe (*Le Monde*, 9.11.02). Il reste que la véritable raison pour laquelle l'examen de la candidature turque a été ajourné au dernier sommet de Copenhague c'est que l'intégration décidée des 10 nouveaux membres représente déjà un effort considérable et que, dans la logique économique actuelle, l'Europe n'a pas les moyens matériels d'y ajouter la Turquie. Les arguments fallacieux de Giscard représentent néanmoins l'avis de bon nombre de chrétiens, démocrates ou réactionnaires, qui, à la suite de Jean-Paul II, se déclarent favorables à la mention d'un prétendu héritage religieux commun dans la future constitution européenne. Mais c'est toute l'humanité qui tient cet héritage, lequel n'est pas toujours facile à porter. Pour notre part, nous sommes attachés à un autre héritage, celui de la République sociale, de la laïcité, de l'*universalisme réel*, notion apparues plus récemment en Europe et qui tentent, non sans mal, de s'inscrire dans les faits. Le problème de l'Europe dépasse l'Europe (..) c'est à l'échelle planétaire qu'il se situe ; le problème de l'Europe c'est le problème du monde déclarait Lucien Febvre dans son cours professé au Collège de France en 1944/1945 (*L'Europe, Genèse d'une civilisation*, ultérieurement publié en 1999 chez Perrin) en rejoignant ainsi les thèses - auxquelles nous adhérons sans réserve- de ces fédéralistes pour qui l'Europe unie n'est que l'antichambre d'un monde uni.

Djémil KESSOUS

Directeur et éditorialiste de *L'Universaliste* - Paris

DE LYON A PORTO-ALEGRE

Les 3^e RENCONTRES POUR UNE AUTRE MONDIALISATION.

Le Forum social mondial (FSM) marquera sans nul doute et de manière significative l'histoire de l'évolution de l'humanité.

Pour la première fois, depuis les mobilisations de Seattle (2000) jusqu'à celles de Florence (2002), les mouvements de la société civile décident de se rencontrer pour aller au-delà de simples gestes de contestations, mais pour mettre en commun leurs réflexions et tenter d'en dégager des pistes alternatives. Alternatives à l'ultra-libéralisme ? au néo-libéralisme ? ou au libéralisme tout court qui, s'appropriant, l'annexant même, le mot de « mondialisation », s'est jeté depuis une vingtaine d'années dans une libéralisation tous azimuts, investissant tous les secteurs de la planète et de l'économie, peu soucieux des dysfonctionnements créés et des disparités s'aggravant. C'est dans le moment du rendez-vous annuel de Davos, en Suisse, et délibérément dans une ville de l'hémisphère sud que le mouvement « Attac », le MST (Mouvement des sans-terre brésilien) et des syndicalistes brésiliens décident d'inviter largement toutes les organisations de la planète, se situant en rupture avec le discours dominant des pays du Nord et le libéralisme triomphant, à venir partager leur conviction d'un « autre monde possible ». C'est, en janvier 2001, le premier « Forum social mondial ».

A Lyon, le comité local « Attac-Rhône » décide aussitôt de relayer cet événement. Il crée les « RAM », *Rencontres pour une autre mondialisation*, se fixant pour objectif d'associer la population de Lyon et agglomération aux réflexions abordées et développées à Porto Alegre.

Encouragé par l'audience et le succès rencontrés par la première édition 2001, il élargit les RAM en un collectif d'associations, allant de Greenpeace aux Amis de la terre, de Vétérinaires Sans Frontières à Max Havelaar, ou encore Artisans du monde, Terre des hommes, Confédération paysanne, Survie, CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde), Ligue des droits de l'homme, etc. Dans la logique de « penser global, agir local », le collectif est rejoint par des structures plus locales telles que Maisons des jeunes et de la culture, librairies, artistes, coordinations de gens du spectacle. Avec l'arrivée en 2003, des Citoyens du monde, du Mouvement fédéraliste mondial et l'association pour certaines soirées de l'Union des fédéralistes européens, ce sont plus de 30 associations qui ont conduit les « RAM 2003 », ouvertes par Albert Jacquard, inscrit au registre des Citoyens du Monde et qui a répondu très spontanément à l'invitation du collectif.

les RAM 2003 en chiffres :

26 événements sur 5 semaines, dont 4 moments vedettes :

- la journée d'ouverture avec 130 artistes et 60 bénévoles ; plus de 5000 plaquettes distribuées, 6 heures d'animations, de contacts et d'enchantement partagé ;

- le concert « fête des rencontres », avec 730 personnes faisant figure de privilégiés pour les 150 qui n'ont pu entrer ;
 - la visioconférence, véritable « cordon ombilical » des RAM avec le FSM, pour 200 personnes dans la magie de deux heures de direct avec Porto-Alegre.
 - la soirée « bilan », subtil mélange de rythmes, d'humour, de témoignages et de réflexion avec 500 personnes assez motivées pour surmonter leur déception de l'absence d'Edgar Morin ... (inscrit au registre CDM, empêché au dernier moment) ;
- et 22 soirées-débats, sur autant de sujets, de la dette à l'éducation citoyenne, du mondialisme au développement durable, du commerce équitable à la Cour pénale internationale, etc, pour des publics de 50 à 270 personnes et un total de 2.450 !

Les « RAM 2004 » vont bientôt entrer en chantier...

Roland CALBA

Secrétaire général du MFM Rhône-Alpes

Pourquoi l'UEF Rhône-Alpes a participé aux troisièmes « Rencontres pour une autre mondialisation » (RAM).

Jean-Luc PREVEL

Secrétaire général de l'UEF Rhône-Alpes

Après la fin de la guerre froide quelques militants de l'UEF Rhône-Alpes avaient suscité, avec d'autres, la création d'une section régionale des *Fédéralistes mondiaux*. Notre dernière Assemblée générale avait décidé d'associer notre organisation au MFM international. L'UEF-Europe avait déjà effectué la même démarche. Les *Jeunes Européens fédéralistes (JEF)* sont pour leur part devenus depuis quelques années une section du WFM/MFM et non pas une simple organisation associées et l'on peut donc maintenant espérer la réunification prochaine des trois principales organisations fédéralistes internationales ; contrairement à l'U.E.F. le MFM étant traditionnellement plus particulièrement implanté en Amérique du Nord, en

Asie du Sud-est, au Japon et dans l'Europe du nord où l'U.E.F. a toujours été plus faible.

Depuis les années 90, l'UEF et le MFM Rhône-alpins ont pris l'habitude de collaborer dans le respect de leurs spécificités et priorités respectives ; pendant plusieurs années elles ont même proposé à leurs membres une formule « d'adhésion couplée », un nombre toujours croissant d'adhérents de l'UEF s'engageant progressivement au sein des fédéralistes mondiaux. A plusieurs occasions les deux organisations régionales ont organisé des activités en commun, en particulier à trois reprises elles ont co-organisé à la Maison de l'Europe des Veillées universelles annuelles pour les Nations unies. Progressivement dans d'autres régions françaises les fédéralistes européens se sont également ouverts à la nécessité de l'engagement fédéraliste, par exemple Philippe Féral, aujourd'hui président de l'UEF Midi-Pyrénées dans un éditorial de son bulletin régional, *Midi fédéraliste européen*.

Il était donc naturel que l'UEF Rhône-Alpes ait cette année, sur proposition du MFM, décidé pour la première fois, de s'associer à deux soirées à « connotation fédéraliste » des RAM. Cette participation lui a permis de toucher un nombreux public jeune, concerné par la paix et la justice internationale, refusant une mondialisation débridée et susceptible de comprendre les thématiques fédéralistes.

L'UEF Rhône-Alpes a participé aux « Troisièmes rencontres pour une autre mondialisation » organisées par un collectif d'ONG (Lyon) en parallèle au *Forum social mondial* (Porto Alegre). L'UEF Rhône-Alpes a tenu un stand lors de la Journée inaugurale marquée (allocution d'ouverture du Professeur Albert Jacquard) le 18 janvier. Ces rencontres se sont déroulées jusqu'au 21 février lors de soirées thématiques. L'UEF a appelé les Lyonnais à y participer et co-organisé deux soirées avec le *Mouvement fédéraliste mondial* (Rhône-Alpes), les *Citoyens du Monde*, et, pour la seconde, la *Fédération internationale des droits de l'homme*.

Le *Bulletin de la Maison de l'Europe de Lyon et du Rhône* s'en est fait l'écho ; la prochaine *Lettre de l'UEF Rhône-Alpes*, mars 2003) y sera partiellement consacrée et il faut aussi noter une *interview* de Didier Colmont, président du MFM Rhône-Alpes dans *Le Progrès* du 2 février.

La *première soirée*, le 3 février, sur le thème « Mondialisation, érosion des souverainetés nationales et démocratie mondiale » avec projection d'un documentaire long métrage (*Porto Alegre, Davos et autres batailles*) a vu trois allocutions de Didier Colmont (*Introduction*), Jean-Francis Billion (*Histoire des*

mouvements fédéralistes et actions actuelles) et un long développement de Lucio Levi, professeur à l'Université de Turin et membre du Comité fédéral de l'UEF. Un débat a suivi et de très nombreux documents ont été distribués (3èmes. *Rencontres pour une autre mondialisation* ; *Hommage à la Rose blanche* [groupe de jeunes résistants allemands anti-nazis ayant pris des positions fédéralistes] ; *Interview de Bruno Boissière* - secrétaire général de l'U.E.F. Europe-, *Une Europe fédérée, dans et par un monde uni*, publié dans notre dernier numéro ; *Porto Alegre - un Colloque sur l'Europe et sa place dans le monde* ; *Les fédéralistes présents au Forum social européen de Florence*, publié ci-après). 270 personnes ont participé à la soirée, largement plus de 100 n'ayant pu rentrer dans le cinéma faute de place. A cette soirée ont été également distribués pour information les bulletins de vote du « *Référendum pour ou contre une Constitution européenne fédérale* » des 8 et 9 novembre derniers à Lyon et annoncés ceux de mai prochain (Vienne et Villefontaine [38] le 3 mai, et, Villefranche-sur-Saône [69] le 10 mai). La veille le Bureau élargi de l'UEF Rhône-Alpes avait adopté une pétition, lancée par les fédéralistes italiens, pour un « *Article N° 1 de la Constitution européenne* » affirmant la valeur de la paix comme fondement de l'intégration européenne et engageant l'Union européenne, *sous certaines conditions de réciprocité*, à s'engager pour une réforme démocratique et le renforcement des Nations unies. L'accueil des participants a été très favorable avec près de 80 signatures pour cette première tentative. A la demande de l'UEF-France le Comité directeur de l'UEF Rhône-Alpes a depuis lors décidé d'en « suspendre la diffusion » tout en demandant aux organes de l'U.E.F.-Europe de s'en saisir, de la discuter et de l'adopter.

La *seconde soirée*, s'est tenue le 20 février à Vénissieux (69) sur le thème de la « *Cour pénale internationale* » et a été introduite par un film, *La jeune fille et la mort*, de Roman Polanski. Nous reproduisons ci-après un document de travail, *La Cour pénale internationale, la Constitution européenne et la justice internationale*, diffusé à cette occasion. Les fédéralistes étaient représentés à la tribune par une responsable du WFM-MFM, Irune Aguirrezabal Quijera venue spécialement de Bruxelles et coordinatrice pour l'Europe de la *Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale*, dont le secrétariat des fédéralistes mondiaux à New York assure, depuis 1995, la coordination mondiale.

Quelques fédéralistes ont également participé le 21 mars 2003 à la soirée de clôture des RAM, où nous avons pu regretter l'absence d'Edgar MORIN. Trois intervenants dont le responsable du *Programme des Nations unies pour le développement* (PNUD) à Genève y ont par contre pris la parole.

Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée.

Publiées par *Presse fédéraliste* en collaboration avec l'*Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli*

N° 7 : **Clarence STREIT.**

A commander à Presse fédéraliste : € 2.25 par exemplaire. Port payé.

La Cour pénale internationale (CPI), la Constitution européenne et la justice internationale.

Dès l'immédiat après-guerre, les fédéralistes, européens et mondiaux, ont affirmé que les institutions internationales étaient fondamentalement imparfaites et démocratiquement déficientes. C'est pourquoi : l'Abbé Pierre, Albert Einstein ou Bertrand Russell, ont demandé un gouvernement mondial et « la paix mondiale par la loi mondiale » ; Garry Davis a renoncé à sa nationalité américaine et s'est revendiqué comme le premier « Citoyen du monde » ; le Lyonnais Henri Fresnay, fondateur de Combat, Eugen Kogon ou Altiero Spinelli, tous trois issus des rangs de la Résistance, ont fondé l'U.E.F.

Aujourd'hui les fédéralistes sont directement concernés par la création de la Cour pénale internationale car les crimes tombant sous sa juridiction (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et agression) découlent en droite ligne de la division du monde en Etats souverains antagonistes qu'ils refusent et combattent quotidiennement pour lui substituer un ordre international juste et démocratique.

Les fédéralistes affirment :

- que la signification la plus révolutionnaire de la *CPI* c'est que, pour la première fois, la collectivité internationale et les Nations unies vont avoir un pouvoir direct sur les individus par delà les Etats ;
- que *l'expérience de la Cour européenne de justice montre que l'autorité d'un tribunal international peut commencer à s'imposer même en l'absence de tout pouvoir politique international* ;
- que la *CPI* n'aurait jamais vu le jour sans le vaste mouvement d'opinion publique qui l'a soutenu et que les ONG sont ainsi devenues de nouveaux sujets de la vie politique internationale dont les Etats doivent tenir compte ;
 - qu'alors que les Etats-Unis, dernière superpuissance, refusent de laisser à une autorité supranationale le pouvoir de juger et punir les crimes internationaux, les pays de l'Union européenne ont joué un rôle progressiste et que leur influence a été l'un des éléments déterminants en faveur de la *CPI*. Mais, depuis lors, la Grande-Bretagne est revenue au bercail atlantiste, comme le montre la crise irakienne, entraînant un nombre significatif de pays européens : la nécessité d'une politique étrangère et de défense européenne, c'est-à-dire d'un gouvernement européen fédéral, apparaît en pleine lumière. Alors que le « gouvernement américain du monde » est de plus en plus incapable d'endiguer le désordre international (prolifération nucléaire, terrorisme, crise financière, etc.), l'évènement décisif pour la création d'un nouvel ordre mondial plus juste, pacifique et démocratique, ce serait l'émergence de l'Europe fédérale en tant que nouveau sujet politique international.

Dans un environnement de plus en plus interdépendant et pour contrôler la mondialisation, l'unique voie c'est la construction d'institutions politiques internationales solides et démocratiques.

La CPI ne sera pas indépendante des rapports de pouvoir internationaux, c'est-à-dire que tant que le monde restera divisé en Etats nationaux souverains, chaque gouvernement donnera sa propre interprétation de la justice internationale et que les conditions de la justice internationale ne seront jamais réunies.

A ceux qui affirment qu'« il n'y a pas de paix sans justice », les fédéralistes répondent qu'il n'y aura jamais de justice sans la paix et qu'il n'y aura jamais la paix mondiale sans gouvernement démocratique mondial.

Le rôle historique des fédéralistes, qui partagent avec le mouvement pour la paix l'aspiration à la justice internationale, c'est de montrer la stratégie permettant sa réalisation : la voie magistrale pour faire prévaloir le droit et la justice sur la force au niveau international, c'est celle qui passe par la création de nouveaux centres de pouvoirs démocratiques au delà des Etats nationaux.

Aujourd'hui, la lutte pour la justice internationale et pour contrôler la mondialisation, commence avec la bataille pour une Constitution européenne fédérale.

Jean-Francis BILLION

Président de l'UEF Rhône-Alpes. Membre du Comité fédéral de l'U.E.F. et du Conseil mondial du WFM-MFM

Peut-on éviter la guerre en Irak ?

Immanuel WALLERSTEIN¹

Directeur du *Fernand Braudel Center for the Study of the Economies, Historical Systems and Civilizations*, Emeritus Professor en sociologie, Université de Binghamton. Immanuel

Wallerstein a été, à la fin des années 40 et au début des années 50 du siècle dernier, l'un des principaux et plus brillants leader des étudiants fédéralistes américains alors qu'il étudiait à l'Université de Columbia. Membre du *National Executive Council des United World Federalists* il mena la fronde contre les responsables de la branche adulte du mouvement fédéraliste mondial américain de l'époque.

Sur l'engagement fédéraliste de Immanuel Wallerstein, par la suite président de l'*International Sociological Association*, et le mondialisme américain de l'après seconde guerre mondiale et du début de la guerre froide, nous renvoyons nos lecteurs au livre de Gil Jonas, *One Shining Moment. The Untold Story of the American Student World Federalists Movement, 1942-1953*, don't nous avons récemment rendu-compte (*Fédéchoses*, n° 116, 2^e trimestre 2002)

La réponse simple, c'est non, parce que les faucons américains ne veulent pas prendre pour acceptable quoi

¹ Nous remercions l'auteur de nous avoir autorisé, de même que *The Federalist Debate* (Turin), à republier ce texte.

Fernand Braudel Center, Binghamton University, <http://fbc.binghamton.edu/commentr.htm>, *Commentary No. 105 - Jan. 15, 2003*. Copyright by Immanuel Wallerstein. All rights reserved. Permission is granted to download, forward electronically or e-mail to others and to post this text on non-commercial community Internet sites, provided the essay remains intact and the copyright note is displayed. To translate this text, publish it in printed and/or other forms, including commercial Internet sites and excerpts, contact the author at <mailto:iwaller@binghamton.edu>, fax: 1-607-777-4315. These commentaries, published twice monthly, are intended to be reflections on the contemporary world scene, as seen from the perspective not of the immediate headlines but of the long term.

que ce soit que les Irakiens disent ou fassent, pour rappeler les chiens de guerre. J'ai l'impression d'être au milieu du roman de Gabriel Marquez, *Chronique d'une mort annoncée* (*Crónica de una muerte anunciada*), une histoire de mort comme rituel social. Les Etats-Unis veulent faire la guerre à l'Irak simplement pour faire la guerre à l'Irak. C'est pour cette raison que rien que les inspecteurs disent, rien de ce que les autres membres du Conseil de sécurité peuvent dire (y compris la Grande-Bretagne) et certainement rien de ce que Saddam Hussein peut dire ne fera de différence.

La guerre contre l'Irak a été réclamée publiquement dans les dernières années de l'Administration Clinton dans une déclaration d'une vingtaine de faucons qui comprenait Cheney et Rumsfeld. Nous savons maintenant qu'à quelques jours de l'attaque du 11 septembre le Président Bush donna un feu vert pour cette guerre. Tout le reste n'est que prétexte et gesticulation. Le défi ouvert lancé par la Corée du Nord aux Etats-Unis dans ces trois derniers mois, et la réaction évasive du gouvernement américain à ce défi, fournit une preuve supplémentaire que la véritable question n'est pas le refus de l'Irak de se plier aux diverses résolutions des Nations unies.

Alors pourquoi Bush et les fauteurs de guerre pensent-ils qu'une guerre est indispensable ? Leur raisonnement est le suivant : les Etats-Unis ne sont pas très prospères ces temps-ci ; au dire de certains analystes, l'hégémonie américaine est en déclin. Leur économie est dans un état incertain. Et surtout ils ne sont pas sûrs de pouvoir gagner dans la concurrence économique avec l'Europe de l'Ouest et du Japon / Asie orientale dans les années à venir.

Avec l'effondrement de l'Union soviétique les Etats-Unis ont perdu le principal argument politique qu'ils avaient pour persuader l'Europe occidentale et le Japon de suivre toutes leurs initiatives politiques -tout ce qui leur reste c'est une puissance militaire extrêmement forte.

Madeleine Albright, quand elle était Secrétaire d'Etat se mit une fois dans un état de grande colère devant la réticence de certains hauts responsables militaires à approuver ses vues sur ce qui devrait être fait dans les Balkans. On rapporte qu'elle aurait dit - « A quoi bon avoir la plus forte armée du monde si on ne peut jamais s'en servir ? » - Les faucons font de ce point de vue le cœur de leur analyse. Ils croient que les Etats-Unis ont la plus forte armée du monde, qu'ils peuvent gagner n'importe quel conflit militaire qu'ils déclencheront et que le prestige et la puissance des Etats-Unis dans le système mondial ne peuvent être restaurés que par la force. Le but de la force ce n'est pas d'obtenir un changement de régime en Irak (probablement un bénéfice mineur quand on considère ce qui pourrait remplacer le régime actuel). L'objectif, en utilisant la force militaire, c'est d'intimider les alliés des Etats-Unis de sorte qu'ils mettent fin à leurs remarques désagréables et à leurs critiques et qu'ils s'alignent comme des écoliers, tels qu'ils sont considérés par les faucons -qui doivent être obéissants.

L'Administration Bush n'est pas divisée entre unilatéralistes et multilatéralistes. Ils sont tous

unilatéralistes. Ceux que nous appelons « multilatéralistes » sont simplement ceux qui ont argumenté que les Etats-Unis peuvent faire adopter avec diplomatie leur position par d'autres (l'ONU, l'OTAN) et que si de telles résolutions sont adoptées il est d'autant plus facile de les mettre en œuvre. Les « multilatéralistes » ont toujours dit que s'ils ne réussissent pas à obtenir les voix aux Nations unies, ou ailleurs, les Etats-Unis peuvent agir seuls. Et les soi-disant « unilatéralistes » ont accepté ce point de vue à cause de la clause de réserve. La seule différence entre les deux groupes est leur estimation de la probabilité qu'il y a d'obtenir le soutien des autres pour la ligne américaine. Donc ce que nous avons c'est un multilatéralisme qui prend cette forme : les Etats-Unis sont multilatéralistes dans la mesure où les autres adoptent leur position unilatérale, sinon, non.

Le problème fondamental c'est que les faucons croient réellement à leur propre analyse. Ils croient que une fois que la guerre en Irak sera gagnée (et ils ont tendance à croire que ce sera facile, relativement) tous les autres s'aligneront et que tout le Moyen-orient sera re-configuré conformément aux désirs des faucons, que l'Europe sera réduite au silence, que la Corée du Nord et l'Iran trembleront et par conséquent renonceront à leurs aspirations au surarmement. Le monde entier crie aux Etats-Unis que la situation est beaucoup plus compliquée que ça, qu'une invasion militaire de l'Irak ne fera que rendre plus difficile la situation mondiale et qu'ils récolteront la tempête. Ils n'écoutent pas, parce qu'ils ne croient pas qu'il en soit ainsi. Ils sont imprégnés de la puissance de la brute. C'est ce que l'on appelle *hubus*.

La folie de cette guerre, qui a été si abondamment annoncée, c'est qu'en plus de causer des souffrances inouïes et tout à fait inutiles pour toutes sortes de gens (et pas seulement en Irak) elle affaiblira, de fait, la position géopolitique des Etats-Unis et diminuera la légitimité de toutes leurs prises de position sur la scène politique mondiale. Nous vivons dans un monde véritablement chaotique et les prétentions américaines à un *imperium* impossible font penser de plus en plus à la vitesse d'une automobile qui dégringole le long d'une pente avec des freins en panne. C'est suicidaire -et pas moins pour les Etats-Unis eux-mêmes.

LA DOCTRINE BUSH ET L'ALTERNATIVE EUROPEENNE.

[1] Le document intitulé *The National Security Strategy of the United States of America* et présenté le 17 Septembre 2002 au Congrès américain par le Président Bush a, par son titre, officialisé de manière définitive la position américaine qui s'est affirmée depuis mai 2002 à

travers les diverses interventions de Bush et des plus éminents responsables politiques américains. La doctrine Bush, qui définit la stratégie globale et à long terme que les Etats-Unis entendent déployer pour faire face aux graves menaces en train de surgir sur le plan de la sécurité au 21^{ème} siècle, constitue à court terme le fondement de la détermination américaine à désarmer l'Irak et à éliminer le régime de Saddam Hussein, en recourant s'il le faut à la guerre.

J'ai la profonde conviction que la stratégie américaine actuelle n'a pas pour objectif de créer un monde plus sûr et meilleur comme elle le prétend, mais bien au contraire d'en accentuer l'instabilité, avec des conséquences néfastes pour le monde et l'Europe. D'autre part, les limites critiques de la politique américaine trouvent leur justification dans l'incapacité de l'Europe à agir de manière effective et efficace sur le plan international. Elles remettent par conséquent cruellement à l'ordre du jour la nécessité impérieuse d'une réforme fédérale de l'Union européenne (à laquelle la Convention européenne doit apporter une réponse), condition *sine qua none* de l'alternative menant à un monde plus juste et plus pacifique.

Examinons les aspects fondamentaux et les limites de la doctrine Bush.

L'on part du constat que les Etats-Unis sont l'unique superpuissance, dotée d'une suprématie militaire (qu'il lui faut à tout prix préserver) et économique sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Cette condition offre, depuis la naissance des Etats souverains au 17^{ème} siècle, la première grande occasion de bâtir un monde pacifié, à savoir un monde dans lequel les fondements de la stabilité pour parvenir enfin à l'objectif fixé, un monde pacifié dans lequel la terre entière jouisse de la démocratie et du marché libre qui sont les deux piliers de la stabilité. Après la défaite des totalitarismes communiste et fasciste, il faut maintenant affronter et vaincre un nouveau et très grave péril, celui du terrorisme international. Ce dernier, dans le contexte actuel d'interdépendance mondiale, parvient à pénétrer les sociétés ouvertes et à retourner contre elles les technologies modernes à partir des Etats voyous qui le soutiennent et cherchent à se doter d'armes de destruction de masse qui, outre à servir de moyen de pression sur leurs voisins et sur les sociétés démocratiques, peuvent armer les réseaux terroristes. La lutte contre cette menace sera longue, et ne peut toutefois se fonder sur la dissuasion classique même si elle fut efficace contre le bloc communiste. En effet, les réseaux terroristes n'ont pas de territoire pouvant être détruit et donc servir d'otage dans le cadre de l'équilibre de la terreur, alors que les Etats voyous, tout en en possédant un, abritent des régimes despotiques et fanatiques disposés à sacrifier leurs populations et à détourner leurs ressources naturelles au profit personnel des gouvernants. D'où la nécessité de passer d'une stratégie d'endiguement à une stratégie de prévention, à savoir, en dernier recours, à devoir utiliser la force en vue de débusquer et d'éradiquer les réseaux terroristes au sein des Etats dont les régimes les protègent ouvertement, comme dans le cas de l'Afghanistan, mais également afin de désarmer et d'éliminer les régimes des Etats voyous avant qu'ils ne

disposent d'armes de destruction de masse même lorsque leur menace ne reste que potentielle. La prévention, face à la menace qu'ils représentent entre dans le cadre du principe d'autodéfense reconnu par le droit international. Par conséquent, les Etats-Unis doivent s'efforcer d'agir dans le cadre des organisations internationales et offrir leur assistance et collaboration aux pays menacés par le terrorisme et veulent le combattre, même s'ils n'excluent nullement une action unilatérale précisément parce que la légitime défense de leur propre sécurité est en jeu. La position adoptée à l'égard de l'Irak est précisément la première application concrète de cette politique.

2/ Les aspects fondamentaux de la doctrine Bush ayant été soulignés, il convient d'en examiner maintenant les limites. Le point central est en substance celui-ci : s'il est légitime de considérer le terrorisme international et les Etats qui le soutiennent comme le plus grave péril menaçant la sécurité du monde actuel, l'on note en revanche l'absence totale d'une stratégie visant à éradiquer les racines profondes. A ce stade le discours ne peut que s'orienter vers le constat de la criante injustice qui caractérise un système international au sein duquel l'interdépendance, en particulier économique, des peuples du monde, est de plus en plus grande mais dans lequel, d'autre part, 20 % de la population détient 80 % des ressources mondiales. Il est incontestable que ce dernier point est un facteur déterminant qui alimente le terrorisme international et qu'il n'y a, par conséquent, aucun moyen de le combattre efficacement si l'on n'affronte pas sérieusement le problème du fossé Nord-Sud et de la pauvreté dans le monde. Cela n'implique pour autant pas qu'il ne faille pas mener d'action répressive aussi efficace que possible sur la base d'une collaboration supranationale toujours plus étroite. Mais la répression doit se faire dans le cadre d'un projet qui affronte la menace dans sa globalité et sa complexité. Examinons maintenant quelle est, à cet égard, la stratégie qu'il convient d'adopter. Elle doit se fonder sur deux piliers étroitement liés.

Le premier pilier est constitué par les intégrations régionales. Il convient, en substance d'exporter l'expérience de l'intégration européenne en Afrique, en Asie centrale, dans le Sud-est asiatique, en Amérique latine (et tout bien considéré dans la Fédération de Russie, qui devrait évoluer d'un empire à une authentique communauté supranationale), de pacifier de la sorte des zones de conflits (avec pour conséquence une limitation drastique des tendances autoritaires et des dépenses militaires) et de créer des systèmes économiques supranationaux dépassant les dimensions étiquées des petits Etats qui deviendraient par là même en mesure de défendre leurs intérêts de manière bien plus efficace dans le cadre de la mondialisation.

Le second pilier consisterait en la réforme et le renforcement de l'organisation internationale du monde. Il n'est pas encore possible à l'échelon mondial de réaliser une intégration supranationale telle que celle qui est réalisable à l'échelle régionale où l'interdépendance est beaucoup plus forte. Il est cependant nécessaire et possible de mettre en place un gouvernement de la mondialisation à l'aide d'instruments qui - outre qu'ils permettraient d'affronter de manière plus efficace les

crises économiques et financières- institutionnaliseraient un transfert substantiel de ressources des pays riches aux pays pauvres et, de ce fait, créeraient une alternative à la tendance destructrice consistant à confier pour l'essentiel aux seules forces du marché la résolution des déséquilibres engendrant la pauvreté dans un monde globalisé.

Il est incontestable que ces deux processus - les intégrations régionales et la réforme de l'organisation internationale globale- sont organiquement liés : sans le dépassement graduel, mais effectif, de la multiplication en petits Etats, les pays pauvres ne pourront jamais faire valoir leurs droits (tout comme les travailleurs exploités ne pouvaient le faire en l'absence des syndicats) et un déséquilibre de pouvoir- rendant l'organisation internationale injuste et inefficace- perdurera.

Il est par ailleurs évident que cette stratégie constitue de fait une stratégie concrète d'unification mondiale. Il s'agit d'un engagement à long terme imposé par la nécessité d'affronter les défis auxquels est confronté un monde toujours plus interdépendant - que sont non seulement le terrorisme, mais également la question écologique, l'impressionnante capacité destructrice des armes de destruction massive, l'exigence de maîtriser la mondialisation économique- qui remettent en question non seulement le progrès, mais également la survie de l'humanité. C'est en cela que les pays développés ont un intérêt vital à promouvoir l'unification mondiale, même si le coût en est très élevé (et rencontre de ce fait de très fortes résistances) en terme de dépassement de la souveraineté absolue et de mise en œuvre d'une solidarité effective, sur le plan de l'économie et de la sécurité, à l'égard des pays les plus pauvres et les moins développés. La stratégie américaine ne comporte aucun engagement effectif dans ce sens. Elle ne fait nullement mention des intégrations régionales hormis des références fortuites à certaines d'entre elles. Il suffit de noter que le document du 17 septembre ne fait aucunement mention du *Mercosur* (qui fait, en réalité, l'objet d'un boycottage systématique à travers, mais pas uniquement, le projet de zone de libre échange panaméricaine) ni de l'intégration de la région du Moyen-orient qui circonscrirait le noyau pacifié israélo-palestinien.

L'on y trouve encore moins d'engagement quelconque en faveur de la lutte contre la pauvreté et, par conséquent, pour la réduction du fossé Nord-Sud, même si l'on admet que cette situation d'injustice est un terrain favorable au développement du terrorisme. Non seulement l'aide américaine au développement est réduite à sa plus simple expression mais, dès la fin de la convertibilité du dollar en or, les Etats-Unis ont cessé de soutenir activement l'économie mondiale et en ont fait endosser les coûts au reste du monde. C'est ainsi que nous sommes parvenus à une situation scandaleuse où, en raison du libéralisme sauvage, les Etats-Unis sont passés d'une position d'exportateur net de biens, de services et de capitaux à celle d'importateur de ces mêmes, au point extrême d'importer des capitaux des pays en voie de développement. A ce stade il convient de souligner la différence structurelle qui existe entre la doctrine Bush et la doctrine Truman de 1947, et son corollaire le Plan Marshall. A l'époque, la stratégie de l'endiguement déployée à l'égard du bloc soviétique comprenait comme

élément fondamental la promotion de l'intégration européenne dans l'optique d'éradiquer -grâce au progrès économique et démocratique induit- les racines du péril communiste. Cette politique a, en effet, favorisé de manière déterminante la réconciliation franco-allemande, donné le coup d'envoi de l'intégration européenne, créé les conditions d'une stabilité favorable au développement des économies de marché et a finalement entraîné la dissolution pacifique de l'Union soviétique et de son bloc.

3] Si donc la stratégie américaine actuelle est dépourvue de tout engagement sérieux de s'attaquer aux racines profondes du terrorisme international et ainsi, de promouvoir une politique d'unification mondiale telle que suggérée ci-dessus, il apparaît totalement cohérent que celle-ci mette essentiellement l'accent, si ce n'est exclusivement, sur un plan de répression militaire du terrorisme et de ses partisans -un plan s'appuyant en effet sur un réarmement spectaculaire et caractérisé par un unilatéralisme systématique. Une telle stratégie est inexorablement destinée à aggraver plutôt qu'à réduire l'instabilité du monde actuel, d'autant qu'il faut considérer que le principe de guerre préventive ne pourra pas ne pas se généraliser à d'autres pays et entraîner d'autres conflits. Plus particulièrement, la décision d'une attaque préventive contre l'Iraq, au lieu de promouvoir sérieusement la pacification israélo-palestinienne et l'intégration, à partir et autour d'elle, de la région du Moyen-orient (qui recèle le potentiel d'un développement pacifique des régimes autoritaires et aventuriers, comme cela s'est produit dans le cas des dictatures fascistes en Europe) ne pourra qu'entraîner une plus grande déstabilisation de cette région, avec des conséquences dramatiques pour l'Europe et le monde.

Si telles sont les limites de la stratégie américaine, il convient -si l'on veut s'y opposer efficacement et ne pas se limiter à des critiques de salon- d'appréhender clairement les bases objectives de cette stratégie et de ses limites. A cet égard, deux facteurs décisifs sont à prendre en compte. La première donnée fondamentale c'est la position hégémonique que les Etats-Unis occupent dans le système mondial. Avec pour conséquence que la charge écrasante d'assurer la sécurité du monde leur incombe de manière quasi exclusive, tout en alimentant une mentalité impérialiste diffuse dans la société et la classe politique américaine (une sorte de vertige de puissance dû au mérite historique d'avoir vaincu les velléités hégémoniques de l'Allemagne, puis la menace du totalitarisme *soviético-communiste*) alors qu'ils ont par ailleurs un intérêt vital à mener une politique d'unification mondiale. Le second facteur réside dans le fait que les Etats-Unis, s'ils jouissent d'une incontestable prééminence sur le plan politico-militaire, n'ont plus la prépondérance qu'ils avaient sur le plan économique dans les années 40 et 50 et qui leur avait permis d'assumer la responsabilité du Plan Marshall et les coûts inhérents au gouvernement de l'économie mondiale. Le corollaire du déclin américain a été en effet le choix de confier les conditions de la stabilité et du développement de l'économie mondiale aux forces du marché (libéralisation progressive du mouvement des capitaux, dérégulation financière, réduction progressive de

l'intervention de l'Etat dans l'économie), qui a trouvé sa justification dans l'idéologie libérale imposée aux principales institutions financières et commerciales mondiales et qui, de fait, revenait à appeler le monde à financer le pouvoir américain. En substance, le déclin de l'hégémonie de la puissance américaine est la raison objective qui sous-tend l'affirmation d'une politique impérialiste et unilatérale (qui s'est également confirmée par le rejet de la Cour pénale internationale et du protocole de Kyoto) en lieu et place d'une politique d'unification mondiale.

Si cela est manifeste, il apparaît évident que l'affirmation d'une alternative à l'actuelle stratégie américaine suppose au préalable la modification de l'équilibre international qui l'engendre. Et c'est à ce stade qu'apparaît le rôle décisif que peut jouer l'Europe et l'immense responsabilité qu'elle assume en raison de son incapacité à effectuer un choix qui est à sa portée et qui donnerait naissance à un système international objectivement en mesure de promouvoir une politique d'unification mondiale conduisant effectivement vers un monde plus sûr et meilleur, en somme plus pacifique et plus juste. Nous savons que l'Union européenne est parvenue à un point tel qu'en l'absence d'une réforme fédérale, les résultats du processus d'intégration obtenus jusqu'ici seront rapidement compromis. Mais il ne s'agit pas que de cela. Le saut fédéral est par ailleurs la condition *sine qua non* d'une modification décisive de l'équilibre mondial, en créant un contrepoids effectif à la puissance américaine et à une situation qui entrave l'affirmation d'une réponse adaptée des pays les plus développés aux défis du 21^{ème} siècle. L'unification fédérale -qui implique un gouvernement démocratique européen, un budget fédéral, une armée et une diplomatie unique- doterait l'Union européenne, qui tout autant et bien plus que les Etats-Unis aurait un intérêt vital à mener une politique d'unification du pouvoir et des ressources nécessaires à sa mise en œuvre et ne souffrirait pas du syndrome hégémonique impérial. Puisqu'une Europe capable d'agir sur le plan international mettra en mesure d'impliquer les Etats-Unis dans la politique d'unification mondiale et de les conduire à dépasser leur unilatéralisme fondé précisément sur l'existence d'un unique pôle puissant dans l'équilibre mondial.

L'opportunité pour une union européenne fédérale d'assumer un rôle international éminemment progressiste peut-être saisie concrètement dans le court terme, précisément au moment où une Convention constitutionnelle européenne est à l'œuvre avec la charge d'élaborer une proposition de réforme institutionnelle de l'Union européenne dans une conjoncture où le monde est soumis à de graves périls. L'affirmation d'une réponse positive dépend, aujourd'hui, de la lucidité et du courage dont feront preuve les membres de la Convention et de la capacité des forces favorables à la Fédération européenne à mobiliser un consensus populaire fédéral adéquat.

4] Une dernière considération s'impose au sujet de la détermination américaine à lancer une attaque préventive contre le régime de Saddam Hussein. La question iraquienne représente le contexte dans lequel les limites structurelles de la stratégie américaine peuvent

déclencher une déstabilisation dramatique.

Les Américains s'illusionnent de pouvoir asséner un coup fatal au terrorisme international avec l'invasion de l'Iraq. Mais en réalité la dissolution du régime iraquien, engendrée par la guerre, contribuera à l'accroissement de l'instabilité dans la région du Moyen-orient, dont les aspects majeurs seront l'aggravation du conflit israélo-palestinien, le renforcement du terrorisme, l'affaiblissement inéluctable des régimes arabes modérés, les migrations massives, une crise sans précédent de la production de pétrole.

Face à ces perspectives, qui constituent une menace imminente et de grande envergure pour la sécurité de l'Europe, les instruments permettant à l'Union européenne de s'exprimer d'une seule voix font défaut et la résistance face à la politique hasardeuse des Etats-Unis, dénoncée par la France et l'Allemagne, et par le Parlement européen, est certainement positive (et préfigure de façon embryonnaire le rôle bien plus efficace et décisif que pourrait assumer une Europe capable d'agir) mais clairement inadaptée. Quelle doit alors être la ligne de conduite des fédéralistes ?

Nous devons nous opposer sans tergiverser à la guerre contre l'Iraq, mais cette opposition doit se fonder de manière organique sur deux postulats.

D'une part, nous devons très clairement préciser que l'alternative à la politique de la guerre contre l'Iraq est la résolution du conflit israélo-palestinien (et donc la création d'un Etat palestinien qui comprenne la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem Est, le retrait

des implantations israéliennes, l'indemnisation des réfugiés palestiniens) et parallèlement la mise en oeuvre de l'intégration supranationale au Moyen-orient. Ce qui implique la mise en place par l'Union Européenne (en collaboration avec les Etats-Unis) d'un véritable Plan Marshall qui subordonne une aide exceptionnelle sur le plan de la sécurité et du développement économique à la pacification et à l'intégration – précisément suivant le modèle de la politique américaine qui a favorisé de manière déterminante la réconciliation franco-allemande et permis d'initier l'intégration européenne.

D'autre part, l'alternative à la politique de la guerre doit devenir une composante essentielle de la lutte pour la construction fédérale européenne et, par conséquent, pour induire la Convention européenne à l'imposer, en passant outre les droits de veto nationaux et donc le principe de l'unanimité. C'est pourquoi l'engagement fondamental doit être d'entraîner dans ce sillage l'immense majorité du mouvement pacifiste.

Si cela s'avère, non seulement les perspectives d'effectuer le véritable saut fédéral se matérialiseront de manière plus précise, mais des possibilités bien plus concrètes apparaîtront et permettront au mouvement pour la paix de mettre un terme à la politique de la guerre.

Sergio PISTONE

Université de Turin

Membre du Comité fédéral de l'U.E.F.

France : veto ou pas veto ?

Michel ROUX

Membre du Comité directeur de l'UEF Rhône-Alpes

Ainsi une grande majorité de Français serait favorable à l'usage par la France de son droit de veto. Pour les uns, il faut s'en réserver la possibilité, pour les autres, il convient de l'employer dans tous les cas.

Ces Français ont-ils bien conscience que le droit de veto ne signifie pas seulement être contre la guerre, pour cela il suffit de voter contre la guerre au Conseil de sécurité, le veto signifie qu'une seule personne, ou un seul pays, peut prétendre avoir raison contre tous les autres.

Ainsi au Conseil de sécurité des Nations unies, qui comprend quinze membres, la France pourrait s'opposer à une mesure décidée par les quatorze autres. L'état actuel du droit international permet à la France, qui représente 1 % de la population mondiale, de s'opposer aux quatorze autres Etats membres qui en représenteraient 99 %. On mesure le ridicule d'une telle perspective surtout quand on prétend refuser l'unilatéralisme des Etats-Unis.

Actuellement, et fort heureusement, la situation n'est pas exactement celle-là mais cette présentation extrême démontre immédiatement que notre droit de veto est inutilisable.

Les différents cas de figure peuvent être rapidement présentés :

- la France réussit à convaincre six autres membres du Conseil de l'ONU de la soutenir, ou de s'abstenir, et les Etats-Unis n'auront pas la majorité qualifiée de neuf membres pour agir. S'ils passent outre à cette majorité cela signifierait qu'ils se placent en dehors du cadre des Nations unies et notre droit de veto n'a alors plus de sens ;
- les Etats-Unis et l'Angleterre réussissent à convaincre la Russie et la Chine de les soutenir et l'on imagine mal la France s'opposer, seule, aux quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité ; même dans l'hypothèse où nous aurions une majorité avec des pays qui, en raison de leur faible poids démographique, économique ou militaire pèsent peu politiquement, car ce n'est pas leur faire injure que de constater que la Bulgarie ou le Cameroun pèsent moins que la Russie ou la Chine ;
- il reste l'hypothèse où la France serait minoritaire avec la Russie et la Chine. Tout droit de veto brandi ensemble pourrait faire reculer les Etats-Unis. Mais alors personne n'attribuerait ce recul au seul droit de veto français.

En évoquant volontiers ce droit de veto, par essence antidémocratique, les *leaders* politiques français de droite ou de gauche encouragent notre nombrilisme. Dressés sur nos ergots nous nous livrons à notre sport préféré, celui de donneur de leçons. Quoi ! Des pays de l'Est, candidats à l'entrée dans l'Union européenne, trop heureux d'une liberté de parole dont ils ont été trop longtemps privés, se sont permis d'avoir une position qui n'était pas celle de la France. « Ils ont perdu une occasion de se taire ». Sans doute aurait-il été plus sage qu'ils utilisent cette parole pour rapprocher les points de vue européens plutôt que pour en accentuer les clivages. Mais ces pays ont leur histoire, et de Prague et Varsovie on n'oublie pas que sa liberté doit plus à Washington qu'à Paris.

Ainsi, en matière d'arrogance nous faisons jeu égal avec les Etats-Unis, mais nous avons moins de muscles et nous devons convenir que les concessions de Saddam doivent plus aux troupes massées à ses frontières qu'à notre diplomatie.

La France a raison de privilégier le rôle du Conseil de sécurité, cet embryon de gouvernement mondial qu'il vaut mieux renforcer qu'affaiblir, mais pour cela il ne faut pas dire que l'on utilisera le droit de veto si la décision prise ne convient pas. J'aurais aimé que mon pays cherchât assez tôt à dégager une position majoritaire au sein de l'Union européenne et que si droit de veto il doit y avoir il soit employé dans ce cadre là. C'est vrai, que c'est beaucoup demander quand cette prérogative du Prince entend se passer même de l'avis du Parlement français.

Faut-il s'étonner que le gendarme américain, dont nous n'avons pas toujours eu à nous plaindre, défende d'abord les intérêts américains. Non, nous devrions surtout être scandalisés par l'inconsistance de l'Europe. L'Europe politique, l'Europe puissance, est aujourd'hui l'alternative indispensable. L'Europe ne peut plus se contenter du nécessaire moteur franco-allemand qui dans le cas présent résulte d'ailleurs plus de la rencontre de deux parcours solitaires que de la volonté de promouvoir une politique étrangère commune.

La Convention européenne, qui se déroule actuellement, donne l'occasion à la France de militer très activement pour que la politique étrangère des Etats de l'Union européenne devienne une compétence exclusive de l'Union. La France peut apporter une contribution majeure à la visibilité et à l'autorité de l'Europe en annonçant qu'elle remettra alors son droit de veto au Président démocratiquement désigné de l'Union. Il est vain de se disputer dès à présent pour savoir si cette union sera alignée ou indépendante des Etats-Unis parce que la puissance crée naturellement les conditions de l'autonomie.

Ainsi, en transférant son droit de veto à l'Union européenne, la France se séparerait d'un outil devenu caduc faute de pouvoir l'utiliser seule et elle s'en séparerait avant qu'il ne nous soit trop ouvertement contesté.

Il serait bien que la France n'ait pas une guerre de retard.

Evènement européiste et fédéraliste à Bagdad.

Le 31 janvier le *Centre culturel français* de Bagdad a dédié une soirée au thème de l'intégration européenne suite à la projection d'un film documentaire *Le pont sur le Rhin* traitant du processus d'unification européenne à partir de la pacification entre l'Allemagne et la France. Cette soirée avait été initiée par quelques fédéralistes présents à Bagdad, réunis par un militant italien du MFE, Lotario Lazzero, présent en Irak pour le compte d'une ONG (*Un pont se perd*).

Dea applaudissements ont éclaté lorsque sont apparus sur l'image des militants fédéralistes brandissant leurs drapeaux *E vert sur fond blanc*.

Les deux ambassadeurs de l'Allemagne et de la France ont pris part au débat et rappelé la volonté des deux pays de poursuivre sur la voie de l'unité européenne, de la coopération et de l'amitié entre les peuples.

Pour une organisation mondiale de l'environnement.

William PACE et Victoria CLARKE
Secrétariat international du WFM/MFM - New-York

Dans les dix années ayant suivi le « Sommet de la Terre » des Nations unies de 1992, à Rio de Janeiro, l'état de santé écologique de la planète ne s'est pas amélioré mais, en fait, il a empiré. L'instabilité climatique, les réserves de pêche radicalement épuisées, les sécheresses catastrophiques, les forêts dévastées, les ressources en eau potable en voie de disparition, les voies navigables polluées et des villes immenses en état d'asphyxie menacent les écosystèmes fragiles et, bien sûr, les habitants de la terre.

Une prolifération de traités internationaux en faveur de l'environnement et de lois nationales de faible portée n'a pas réussi à s'attaquer au problème du déclin écologique mondial.

L'absence d'un gouvernement international de l'environnement adéquat résulte d'une injustice fondamentale dans l'état actuel du gouvernement mondial : de considérables pouvoirs et ressources ont été concentrés sur le commerce international et les finances internationales sans autorité institutionnelle et juridique correspondante pour l'environnement, les droits sociaux et les droits de l'homme. Le fait que les principales institutions commerciales et financières, telles que la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), aient vu leur pouvoir et leur influence s'accroître dans les années 1990 contraste avec des programmes de l'ONU pour le développement et l'environnement (UNEP UNDP) d'ores et déjà moindres et qui s'affaiblissent.

L'existence de puissants régimes financiers et commerciaux internationaux, sans structures institutionnelles et juridiques comparables pour les critères écologiques et sociaux, permet à l'OMC d'agir comme arbitre *de facto* sur les questions écologiques. Toutefois, elle manque non seulement de moyens essentiels sur les questions et politiques écologiques, mais elle considère l'environnement comme une matière première plutôt qu'une ressource requérant gestion et protection. Il en résulte que les intérêts commerciaux et financiers l'emportent sur les questions écologiques, sociales et relatives aux droits de l'homme, sur les traités et les engagements. Il faudrait au contraire placer ces considérations avant la finance et le commerce.

De nombreuses organisations non gouvernementales s'expriment en faveur de la suppression de la Banque mondiale et de l'OMC. Ces institutions sont même critiquées par certains gouvernements. Toutefois, en tant que fédéralistes mondiaux, nous n'envisageons pas leur disparition comme la solution ; la solution c'est plutôt de renforcer l'environnement international, le développement durable et les organes relatifs aux droits de l'homme, tout en rendant simultanément les organisations internationales plus démocratiques et responsables. Pour que les questions sociales et écologiques soient correctement abordées dans l'ordre juridique international, il faudrait leur accorder une autorité institutionnelle et juridique équitable. Nous croyons que la seule réponse au besoin d'un gouvernement écologique international est la création d'une Organisation écologique mondiale (WEO)², de renforcer et améliorer les organisations de développement et sociales de l'ONU afin qu'elles fassent contrepoids aux puissantes institutions financières et commerciales. Une WEO serait un avocat désigné et habilité, en matière d'environnement, pouvant servir à assurer une politique efficace et de prise de décisions ; elle fournirait une réponse adéquate à la gestion écologique. Le WFM-MFM n'est pas partisan d'ajouter tout simplement des couches bureaucratiques et inutiles à une structure de « programme » constitutionnellement faible.

Les fédéralistes mondiaux croient que la démocratie n'a pas besoin d'un gouvernement mondial centralisé et unique, mais de structures institutionnelles et juridiques étayant un système responsable et limité de gouvernement mondial démocratique. La WEO n'est pas, par conséquent, pour eux un gouvernement mondial ou une institution défendant une approche de politique unique, mais une organisation de gouvernement qui augmenterait l'efficacité de la gestion écologique à plusieurs niveaux -national, régional et mondial.

Cela ne veut pas dire qu'un système de gouvernement écologique international (IEG) n'existe pas. En effet, il y a une base solide pour un droit de l'environnement international. Toutefois, cette base est diffusée par

diverses institutions existantes et une myriade d'accords écologiques multilatéraux (MEAs). La faiblesse fondamentale de ces aménagements institutionnels et juridiques réside dans le manque d'autorité coordinatrice permettant une influence dans d'autres cercles du pouvoir politique international. Les divers organes abordant les questions écologiques ont, parfois, des mandats incompatibles et manquent d'une autorité et d'un fondement suffisants pour faire passer l'écologie en priorité. En outre, par opposition à la structure de l'OMC, le système de l'IEG dispose de peu de mécanismes de mise en application et de conformité.

Les pays en voie de développement se montrent réticents à la création d'une nouvelle organisation traitant seulement des questions écologiques. Le fait que l'IEG et une WEO puissent fixer des conditions pouvant avoir des répercussions sur leur droit au développement ou ébranler leurs droits souverains sur des ressources naturelles est une de leurs inquiétudes légitimes. Leurs inquiétudes sont renforcées par le manque d'action des pays industrialisés sur le *Principe de responsabilités communes mais différenciées*, identifié à Rio au Sommet de la terre de 1992. Au lieu de l'IEG les pays en voie de développement soulignent le besoin d'un gouvernement international pour le développement soutenable. Nous admettons pleinement ces inquiétudes ; toutefois, le besoin de gouvernement pour le développement soutenable ne nie pas le besoin de renforcer le gouvernement écologique. Toutefois, une WEO pourrait profiter potentiellement aux pays en voie de développement étant donné qu'elle leur fournirait un *forum* ainsi que la création d'un siège, réduisant ainsi le nombre de réunions nécessaires au système actuel de l'IEG.

Dans la période précédant le Sommet de Johannesburg de 2002, quelques gouvernements ont avancé des propositions par étapes pour l'IEG. Une commission du gouvernement allemand a remis un rapport exposant les grandes lignes d'un système international incluant des propositions pour une *Earth Organization*, une *Earth Commission* et une *Earth Funding Organization*.³ La France a également souligné le besoin d'une WEO, en annonçant au début de sa présidence de l'Union européenne (2001) son soutien à une Organisation écologique mondiale. Le Président français a réitéré cette position tant à la *Financing for Development Conference* de Monterrey (Mexique) en mars 2002 qu'au Sommet de Johannesburg (WSSD).

Malgré l'envergure accordée à la question d'une WEO, le Sommet de Johannesburg n'a pas réussi à envisager le lancement d'un processus de haut niveau intergouvernemental pluriannuel pour aborder les priorités et les engagements nécessaires pour des aménagements institutionnels adéquats au développement

² Ou « *Global Environment Organization* » (GEO) ou « *Sustainable Development Organization* » (Ndt.).

³ *German Advisory Council on Global Change (WBGU)*, "World in Transition : New Structures for Global Environmental Policy," Septembre 2000. L'intégralité du texte est disponible sur http://www.wbgu.de/wbgu_jg2000_engl.html (Ndt.).

soutenable et à l'environnement. Les négociations pour « les structures institutionnelles pour le développement soutenable » sur l'agenda du Sommet de Johannesburg de 2002 ont vu se dérouler une autre manche de la bataille commerciale et financière contre les questions sociales, écologiques et relatives aux droits de l'homme. Les aboutissements décevants du WSSD ont montré le déséquilibre du gouvernement mondial, mais aussi démontré un alarmant manque de volonté politique pour aborder ces vastes questions institutionnelles.

Malgré le manque de volonté politique gouvernementale pour entamer de sérieuses discussions sur une *WEO*, on peut faire beaucoup pour aborder les besoins pratiques de gouvernement mondial pour l'environnement. L'un des rôles d'une ONG c'est de continuer à alimenter les discussions sur de tels sujets politiquement impopulaires. Le Secrétariat international du *WFM-MFM* croit que les questions de fond relatives au développement de la démocratie internationale et du gouvernement mondial sont inextricablement liées aux questions de gouvernement international pour le développement soutenable et l'environnement. Les ONG ont besoin de continuer à attirer l'attention sur le fait qu'un système de gouvernement mondial évolue sans considérer comme il se doit les questions sociales, écologiques et relatives aux droits de l'homme. Certains disent cyniquement que l'actuel système de gouvernement écologique international -avec sa myriade de MEAs et son manque d'une autorité centrale- a été conçu dans le but d'être faible et inefficace. Toutefois, il y a une prise de conscience grandissante au sein des ONG et de nombreux gouvernements, identifiant la nécessité d'aborder le gouvernement mondial. Dans l'esprit de la « nouvelle diplomatie » les ONG devraient travailler ensemble avec les gouvernements partageant leur opinion, tels que l'Allemagne et la France, afin de corriger le déficit démocratique du gouvernement mondial et d'avancer vers la création d'une *WEO*. Une première étape politiquement viable pourrait faire de l'*UNEP* une agence spécialisée de l'ONU.

Même si certains peuvent dire que proposer une *WEO* revient à refuser les réalités politiques, le *WFM/MFM* insiste que des progrès historiques ont été réalisés dans d'autres secteurs. La Cour pénale internationale (CPI), récemment créée, pourrait avoir un large éventail d'implications pour le développement soutenable et le droit de l'environnement. Bien que la CPI ne soit pas une Cour pour les conflits écologiques, son établissement et sa mise en place, seulement quatre ans après l'adoption du Statut de Rome, démontre que la justice internationale pourra bientôt être utilisée pour aborder les droits économiques, écologiques et sociaux comme c'est déjà fait pour les droits de l'homme. Cela prouve que le monde est prêt à passer rapidement à un système de droit international efficace une fois que l'objectif aura été clairement exprimé.

Certes, une *WEO* ne résoudra pas, seule, les problèmes de gouvernement écologique international et de gouvernement mondial. Il faut aussi une réforme fondamentale de l'OMC, une réalisation cohérente du

Principe de responsabilités communes mais différenciées, une avancée du système juridique et institutionnel pour le gouvernement du développement soutenable international et encore plus. La correction du déséquilibre au sein du gouvernement mondial et la question plus vaste du déficit démocratique nécessitera une approche sur plusieurs fronts. Même si la création d'une *WEO* est, peut-être, un projet à long terme, le *WFM-MFM* croit que les questions fondamentales relatives au développement de la démocratie internationale et au gouvernement mondial sont inextricablement liées aux questions de gouvernement international pour le développement soutenable, l'écologie et à la création d'une *WEO* dont la création serait un pas en avant vers un système de gouvernement mondial plus équilibré, efficace et responsable⁴.

Les fédéralistes ougandais organisent un séminaire sur le fédéralisme africain.

Le *MFM-Ouganda* et le Parlement ougandais ont organisé le séminaire « Fédéralisme et décentralisation - expériences en Afrique et en Europe » le 30 août 2002 avec le soutien financier de l'Union européenne. Les fédéralistes mondiaux ougandais avaient demandé au secrétariat du *WFM* de New York de trouver un intervenant et je m'étais proposé.

Environ dix personnes du *MFM-Ouganda*, y compris le président, Prince Joseph Simbwa, sont venues à ma rencontre à l'aéroport lors de mon arrivée. Dès lors, chacune des heures de mon séjour a été intensivement remplie par des échanges et des réunions avec de nombreuses personnes intéressantes.

Nous avons rencontré l'honorable Y.N. Nsambu, responsable du *MFM-Ouganda*, avocat et membre du parlement. Il m'a très aimablement fait visiter le parlement. Nous avons également rencontré le Porte-parole du parlement ougandais Rt. Hon. Edward Sekandi qui a eu l'amabilité d'organiser mes déplacements tout au long de mon séjour. Plus tard dans la journée, nous nous sommes rendus au village de Kitebi et à l'école primaire pour une cérémonie d'inauguration d'un « arbre fédéral » ; les écoliers ont fait une fantastique représentation avec danse, musique et spectacle de gymnastique. Bien que les bâtiments et l'infrastructure soient très simples, les gens ont une attitude et une joie de vivre fantastiques. Nous avons rendu visite au premier ministre et aux représentants officiels dans trois des principaux royaumes de l'Ouganda, à savoir le Royaume Busoga (à l'est vers la frontière du Kenya), le Royaume Bunyoro (à l'ouest vers la frontière du Congo), et le Royaume de Buganda. Au cours de ces réunions j'ai acquis des connaissances sur le fédéralisme en Ouganda et présenté

⁴ Pour plus de renseignements ou pour une version plus développée et détaillée de cet article, veuillez contacter le Secrétariat international du MFM à l'adresse wfmintl@igc.org.

le fédéralisme au niveau régional et mondial. Ces réunions ont été bien suivies par les médias (presse écrite, radio et télévision).

Le séminaire, au centre international de conférences de Kampala, était destiné à des parlementaires et à la société civile. Environ cent cinquante personnes y ont participé. La plupart des parlementaires ont participé à la session de l'après-midi en raison d'un contretemps le matin sur l'agenda du parlement. Plusieurs royaumes ont délégué des représentants de haut niveau. Le président de la commission de révision constitutionnelle, Prof. Frederick Sempebwa, y a également participé. Le premier ministre, le professeur Apollo Nsibambi, a ouvert le séminaire. Avant de devenir premier ministre il avait mené des recherches sur le fédéralisme en Ouganda. Il a souligné que l'Ouganda avait beaucoup de chance de faire venir des experts pour débattre du fédéralisme, sujet populaire déformé et méconnu. Il a souligné qu'une nouvelle constitution fédérale devrait donner à toutes les parties d'Ouganda un statut identique. Il a également mis en évidence l'importance que le gouvernement ougandais accorde à la coopération régionale au sein de l'*Eastern Africa Community* et au niveau continental avec l'Union africaine nouvellement créée. En ce qui concerne la commission de révision constitutionnelle, il a mis en évidence le fait que « lors de la révision de notre Constitution nous devons nous assurer que cela facilitera la réalisation de l'unité nationale, régionale, continentale et mondiale ». De plus, a-t-il poursuivi, « nous devons faire une Constitution permettant à l'Ouganda de renoncer facilement à notre souveraineté afin de permettre la création d'une fédération politique en Afrique de

l'Est ». Le séminaire a consisté en trois sessions, avec une heure d'exposés puis une demi-heure pour qu'un participant puisse répondre, le tout suivi d'un large débat. On m'a demandé de présenter un exposé sur « la mondialisation, tendance du 21^{ème} siècle. Un point de vue de l'Union européenne ». Les deux autres sessions ont porté sur le fédéralisme en Ouganda. Le président de la commission de révision constitutionnelle, professeur de jurisprudence, a répondu activement aux exposés.

En Verden et le *MFM-Ouganda* ont été en contact au cours des deux dernières années. Ce sont les recherches de *En Verden* sur le développement de l'Union africaine et son désir d'en apprendre davantage sur la société civile et ses opinions sur l'aboutissement de la prochaine Union africaine qui ont été à l'origine de cette interaction. Je dois souligner l'amabilité et le dynamisme des fédéralistes mondiaux ougandais. Dans une situation où même le transport au niveau national est un des principaux obstacles en raison de son coût, l'organisation travaille avec les seuls moyens disponibles. Toutes les personnes que j'ai rencontrées avaient de larges connaissances sur les questions du fédéralisme mondial et de la paix mondiale.

Knut G. BERDAL

Président de *En Verden*

(Section norvégienne du WFM-MFM)

Article extrait de *World Federalist News* - New York

Le Parti nationaliste basque et la construction européenne.

Jean-Claude LARRONDE

Ancien membre du Mouvement fédéraliste européen - Pays basque

Nous remercions le mensuel *Lema*, Bayonne, organe du PNV Iparralde [Pays basque nord] et l'auteur de nous avoir autorisé à reproduire ce texte.

Je voudrais insister dans le cadre de ce court exposé historique sur le fait suivant : les idées pro-européennes du PNB sont à la fois anciennes et solidement ancrées. Comment pourrait-il en être autrement ?

Le peuple basque n'est-il pas partie prenante de la mosaïque des cultures européennes, lui qui depuis des siècles se trouve au confluent de trois cultures, la sienne propre ainsi que les cultures française et hispanique ?

Les Basques et singulièrement les nationalistes basques, les plus fervents Européens d'entre eux, ne pressentent-ils pas aujourd'hui que dans l'Europe qui se construit, une place devra en toute équité revenir aux plus vieux peuples de ce continent qui se veulent aussi parmi les plus dynamiques et les plus modernes ?

Le Parti nationaliste basque (*Partido Nacionalista Vasco-PNV*) a été fondé en 1895 -il y a donc 108 ans- à Bilbao par le bizkayen Sabino Arana-Goiri.

Certes, pour Sabino Arana-Goiri, il y a des tâches prioritaires avant de se lancer dans l'action extérieure : son objectif premier est de susciter et de développer une

conscience nationale basque et de doter le Pays basque - Euzkadi- d'un parti politique chargé de diffuser la doctrine nationaliste.

Mais Sabino Arana-Goiri ne se désintéressera pas pour autant de la politique internationale, bien au contraire. Il sera résolument anti-impérialiste et anticolonialiste, exception notable parmi les hommes politiques de son époque. Il prend connaissance avec intérêt des résultats de la Conférence internationale de la paix de La Haye qui, en 1899 adopte des principes juridiques prenant en compte le droit à l'existence et au développement des peuples.

Malheureusement, pas plus la Conférence de La Haye de 1899 que celle de 1907, n'empêcheront le déclenchement en 1914 de ce qu'on appelle de plus en plus communément maintenant la très grande guerre. Le PNV y prend parti pour les Alliés contre l'Allemagne ; dans le même temps, dans son quotidien Euzkadi, fondé en 1913, de nombreux éditoriaux témoignent de son intérêt pour les nationalités européennes.

En plein conflit mondial, une délégation du *PNV* assiste, en juin 1916 à Lausanne, au III^{ème} Congrès de l'Union des nationalités, organisation née à Paris en 1912 ; pour la première fois, le nationalisme basque est présent dans un important forum international. Le rapport présenté par sa délégation au congrès est destiné à faire connaître les fondements de la nationalité basque et à œuvrer en faveur de la reconnaissance du nationalisme basque dans le cadre européen et international.

Le *PNV* souscrita entièrement au célèbre discours du Président des Etats-Unis Wilson prononcé devant le Congrès en janvier 1918 ; parmi les principes édictés, figurent en effet la création de nouveaux Etats indépendants en Europe et la garantie des droits des minorités nationales.

A partir de 1923, la dictature de Primo de Rivera réduira considérablement les possibilités d'expression politique du nationalisme basque ; le quotidien *Euzkadi* poursuivra néanmoins son combat en faveur de l'idée européenne ; en 1926, plusieurs articles paraissent sous le titre « Etats-Unis d'Europe », et en 1929, le *PNV* adhère au projet d'Union européenne présenté par Aristide Briand dans son discours à la Société des nations.

A partir de 1931, l'avènement de la Seconde république espagnole va permettre l'établissement d'un régime de liberté et des élections démocratiques à la faveur desquelles le *PNV* va s'affirmer, et de loin, comme le parti politique le plus important du Pays basque.

En 1933, il envoie 12 députés aux Cortes de Madrid, soit exactement la moitié des députés élus en Pays basque. 1933 est aussi la date de l'*Aberri Eguna* (le jour de la patrie) qui rassemble à Saint-Sébastien des dizaines de milliers de personnes derrière le mot d'ordre *Euzkadi-Europa* (Pays basque-Europe). Tous les discours du jour s'y rapportent ; on peut dire que l'Europe est l'espace fondamental de l'action politique extérieure du *PNV*. Un de ses députés, qui sera trois ans plus tard ministre de la République espagnole, Manuel de Irujo, écrit : « Le Pays basque a demandé une place comme nation, au sein du banquet des peuples libres d'Europe ». 1933 : alors que l'Allemagne et l'Italie sombrent dans le nazisme et le fascisme, le Pays basque délivre à la face de l'Europe un message d'union, de paix et de liberté.

Durant toute la période qui va de 1931 à 1936, le *PNV* réaffirme des thèses fédéralistes et pro-européennes. A partir de 1930, il envoie chaque année une délégation au Congrès des nationalités européennes, organisation internationale qui de 1925 à 1938 se veut la représentante des nationalités et des minorités d'Europe. En septembre 1935, au XI^{ème} Congrès à Genève, la délégation est présidée par José Antonio Aguirre, futur président d'*Euzkadi* ; ce dernier ne peut que constater l'hypocrisie et le cynisme de certaines délégations : les Basques n'arrivent pas à faire adopter une résolution condamnant l'Italie fasciste qui s'apprête à aggraver l'Ethiopie.

La guerre civile espagnole sera, à partir de 1936, la préfiguration du cataclysme qui, quelques années plus tard, éclatera en Europe. Le 7 octobre de cette année, à

Gernika, José Antonio Aguirre, député âgé de 32 ans du *PNV*, forme le gouvernement basque qu'il va présider. Le gouvernement basque est établi en application du statut d'autonomie approuvé au Pays basque en novembre 1933 par plus de 96% des suffrages exprimés.

Vaste coalition démocratique et antifasciste, il rassemble, outre le *PNV* de tendance démocrate-chrétienne qui y a la représentation la plus forte, tous les partis hostiles à la rébellion franquiste, qu'ils soient républicains, socialistes ou encore communistes. Le 26 avril 1937, le bombardement de Gernika, ville basque sans défense, par l'aviation nazie aux ordres de Franco suscite l'indignation du monde civilisé. Des intellectuels et des hommes politiques commencent à s'intéresser au « cas basque », au sort de ce petit peuple catholique, qui à lui seul détruisait le mythe de la « croisade » de Franco. Une Ligue internationale des amis des Basques, présidée par François Mauriac, est créée à Paris en 1938.

Dès le déclenchement de la seconde guerre mondiale, en septembre 1939, José Antonio Aguirre confirme « l'entière solidarité » des Basques péninsulaires avec la cause de la France et des Alliés contre la tyrannie nazie, destructrice des plus élémentaires valeurs humaines. On sait que de nombreux Basques s'engagèrent tout au long des hostilités dans les forces alliées ou dans la Résistance à l'occupant nazi. Le *PNV* fournira l'essentiel des troupes du Bataillon Gernika qui, en avril 1945, combat aux côtés des forces alliées pour la libération du Médoc et de la Pointe de Grave, au nord de Bordeaux.

A New York depuis la fin de l'année 1941, le Président Aguirre reste au contact de nombreuses personnalités européennes du camp démocratique. En novembre 1942, il figure au nombre des signataires d'un manifeste de 42 personnalités catholiques d'Europe réfugiées aux Etats-Unis. Ce manifeste intitulé « Face à la crise mondiale », se veut une réflexion politique sur le futur de l'Europe et de ses institutions. Parmi les signataires, Luigi Sturzo, dirigeant de la démocratie chrétienne italienne, le philosophe Jacques Maritain et l'ancien Premier ministre belge, Paul Van Zeeland.

A la veille de la fin des hostilités, le 7 mai 1945, a lieu à Paris une réunion qui vise à reconstituer la Ligue internationale des Amis des Basques ; à cette occasion, François Mauriac affirma que la conduite des Basques depuis 1936 jusqu'à ce jour, méritait la gratitude de tous les démocrates ; il eut cette phrase : « Vous avez marqué le tournant de la démocratie chrétienne en Europe. » Il signifiait par là que les Basques, en 1936, avaient été les premiers des démocrates-chrétiens d'Europe à prendre les armes contre le totalitarisme fasciste, les premiers aussi à prendre leurs distances avec la hiérarchie du Vatican largement favorable à Franco.

Dès lors, forts de cette autorité morale, le *PNV* et le gouvernement d'*Euzkadi* en exil à Paris vont être de tous les combats pour la construction politique d'une Europe démocratique.

C'est l'époque où de puissants partis démocrates-chrétiens s'organisent dans toute l'Europe, exception

faite de la péninsule ibérique et des pays du bloc soviétique. C'est le cas en France, en Italie, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas ou encore en Autriche.

Les Basques sont partie prenante des Nouvelles équipes internationales (NEI) qui se veulent une structure regroupant les démocrates-chrétiens d'Europe. Leur premier congrès a lieu en Belgique en 1947, à Chaudfontaine près de Liège, avec des représentants de 12 pays ; une motion de sympathie à l'adresse de la Résistance basque au franquisme y est votée et José Antonio Aguirre est élu membre du Comité d'honneur.

Le gouvernement d'Euzkadi en exil va être bientôt honoré d'une manière particulière : c'est à son siège parisien du 11 Avenue Marceau qu'a lieu le 21 mars 1948 la réunion du Comité exécutif des NEI ; au cours de cette réunion, est admise une équipe allemande et le texte définitif des statuts est adopté.

On remarque qu'Euzkadi était reconnue comme une équipe nationale à part entière au même titre que les autres Equipes nationales représentant 11 Etats. En avril 1949, l'Equipe nationale basque des NEI est définitivement constituée et formée uniquement de personnalités du PNV ; les délégués basques assistent dès lors aux Congrès annuels et s'y montrent parmi les délégués les plus assidus et les plus actifs.

Mais ils ne se contentent pas de participer aux NEI : ils sont de toutes les initiatives en faveur de la construction politique de l'Europe, en particulier de celles qui sont favorables à une organisation fédérale.

En mai 1948, des membres du PNV assistent à La Haye au « Congrès de l'Union européenne » qui réunit 800 personnalités appartenant aux courants les plus divers de la pensée, de la politique, de l'industrie, des arts ou du syndicalisme européen. Les délégués basques sont heureux de constater alors, que pour de nombreux hommes politiques parmi les plus importants du moment « Franco est incompatible avec l'Europe ».

Une Union européenne des fédéralistes (U.E.F.) ne va pas tarder à se créer à Genève : l'organisme basque qui en fait partie s'appelle le Mouvement fédéraliste basque.

Des membres du PNV assistent aussi au Congrès des communautés et des régions européennes qui se tient au Palais de Chaillot à Paris en avril 1949 ; le principal idéologue du PNV en matière européenne, Javier Landaburu peut dire à propos de ce Congrès qu'il réunit « l'âme populaire de l'Europe ».

Le même Javier Landaburu, fédéraliste convaincu, présente en 1950 au Conseil fédéral de cette organisation, un rapport qui est adopté à l'unanimité. Le titre de ce rapport est on ne peut plus clair : « Le respect des droits des minorités, nationalités et régions européennes à l'intérieur d'un Etat est la condition indispensable au développement d'un esprit européen et international ».

Le PNV sera particulièrement présent et actif dans le Mouvement européen, organisme de coordination des

groupes de pression et courants d'opinion qui travaillent pour l'Union européenne, présidé par un Comité d'honneur qui compte parmi ses membres Léon Blum, Winston Churchill, l'italien Alcide de Gasperi et le belge Paul Henri Spaak.

Cette débordante activité en faveur de l'Europe était relayée par des déclarations solennelles, qu'elles émanent de l'autorité suprême du PNV (son Conseil national, l'Euzkadi Buru Batzar) ou de son organe de presse Alderdi.

En mars 1949, le Conseil national rend publique une importante déclaration-programme qui constituera le véritable guide idéologique du PNV jusqu'en 1977 ; les conceptions pro-européennes y sont réaffirmées avec force. Cette orientation sera encore accentuée à partir des années cinquante, lorsqu'il devient patent que les Etats-Unis s'accommodent parfaitement du régime de l'Espagne franquiste que les Nations unies se préparent à accueillir en leur sein et que la guerre froide anéantit bien des espoirs du peuple basque.

Le rejet par le Parlement français de la Communauté européenne de défense en 1954 est vivement critiqué par un éditorial d'Alderdi qui se prononce sans ambiguïté en faveur de « la constitution d'une entité politique supranationale élue au suffrage universel, direct et secret, émis par les citoyens des peuples européens. »

Ces déclarations trouvent leur prolongement dans la pratique d'une centrale syndicale ouvrière proche du PNV, le Syndicat des travailleurs basques (ELA-STV), fondé en 1911 et qui compta en 1936 entre 70.000 et 80.000 adhérents. Ce syndicat, présidé par un ex-député du PNV, faisait partie depuis 1934 de la Confédération internationale des syndicats chrétiens et avait compté en 1949 parmi les membres fondateurs de la Confédération internationale des organisations syndicales libres (CISL). Il sera le seul syndicat à être partie prenante de deux internationales ouvrières. Les contacts de ELA-STV avec ses homologues, en particulier français et belges étaient donc anciens et lui conféraient une tonalité européenne certaine.

En 1956, la publication du livre de Javier Landaburu, « La cause du Peuple basque », actualise et renouvelle profondément la doctrine nationaliste basque. Ce livre pose le problème basque sur le plan international, mais en premier lieu sur le plan européen. Les idées que développe Javier Landaburu, un des plus proches conseillers du président Aguirre, sont celles d'un fédéraliste européen pour qui la construction de l'Europe doit permettre d'éviter une nouvelle conflagration.

Il n'y a pas lieu d'opposer nationalisme basque et fédéralisme européen, car ces deux idées ne sont pas antagoniques mais bien complémentaires. Même si l'Europe qui se construit sous ses yeux en ce milieu des années 50 est une Europe des Etats, Landaburu ne perd pas espoir de voir se constituer un jour une Europe des peuples, pour lui seul gage d'une paix durable. Il avait l'habitude de distinguer clairement les fédérateurs, « ceux qui essaient de faire de l'Europe une simple fédération

d'Etats », des fédéralistes qu'il définit comme « ceux qui croient que cet ensemble pour être logique, conforme à la raison et viable doit consister en une véritable fédération de peuples ».

Pour sa part, le président Aguirre rappelle chaque année dans son message de Noël au peuple basque la dimension résolument européenne de la politique de son gouvernement. Son indiscutable engagement européen, son aura et son charisme font qu'il traite d'égal à égal avec les pères fondateurs de l'Europe, avec ceux qu'il appelle « les hommes les meilleurs de l'Europe », les Adenauer, de Gasperi, Robert Schuman, Jean Monnet...

En 1960, le président Aguirre meurt : une page de l'histoire basque se tourne.

Dans la péninsule, le régime franquiste va rester en place jusqu'à la mort du vieux dictateur, fin 1975.

C'est en juin 1962, à l'occasion du Congrès du Mouvement européen à Munich que l'on assiste à une large union de l'opposition démocratique au régime franquiste : le PNV est partie prenante de ce qu'on appellera « le Pacte de Munich ». Ce congrès définit un certain nombre de conditions nécessaires à l'adhésion de l'Etat espagnol à la Communauté économique européenne : parmi celles-ci, la « reconnaissance de la personnalité des différentes communautés ».

En définitive, arrivé au terme de cet exposé historique sommaire, je crois que l'on peut dire que tout au long de sa longue existence, le PNV a fait preuve d'une conviction européenne peu commune. Il n'a fait par-là qu'exprimer des droits universels en proclamant le droit du peuple basque à vivre, son droit à la différence et à être pris en compte dans la construction d'une Europe politique dont le XX^{ème} siècle n'a pas vu l'aboutissement.

Contre la décentralisation républicaine⁵. François Hollande et Jean-Louis Debré, même combat !

On connaît le pouvoir des mots. Une catégorie marginale et étonnante de ce phénomène est la phonie des mots. Il est des mots qui, dans une telle société, ne peuvent être prononcés, à peine prononcés, sans susciter un froid glacial, figeant toute conversation, couvrant de honte celui qui l'a prononcé ou à qui il s'adresse.

Il en est ainsi dans la société française du mot « fédéralisme ». Que le système fédéral soit la recherche de l'unité dans la diversité, idéal dont tout le monde se prévaut, qu'il soit aujourd'hui la marque de tous les grands pays, des Etats-Unis à la Russie, du Brésil à l'Allemagne, du Canada à l'Inde, et bientôt du Royaume-

Uni, de l'Italie et de l'Espagne, qu'il ait été salué par les meilleurs esprits de la philosophie politique, Montesquieu, Tocqueville, Clemenceau, Briand et tant d'autres et jusqu'au grand Senghor, rien n'y fait. L'homme politique français de base se croit obligé de dégainer son sabre de bois pour défendre contre l'hydre la sacro-sainte unité française indivisible. Que cet airain d'une seule pièce ait déjà perdu quelques morceaux en la personne des départements algériens qui faisaient pourtant partie de la République une et indivisible, cela ne change rien. Les mêmes demain, si la France, après la Nouvelle Calédonie, perdait la Corse, l'Alsace ou la Bretagne, ne renonceraient jamais à répéter « La République est une et indivisible ».

Si cette unité fut fondue dans les larmes et le sang de la 1^{ère} République, ce ne peut être que le jour de la Fête de la Fédération, premier anniversaire de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1790, car de fédéralisme il s'agissait bien, en effet. « Horresco referens ». Sans doute, s'agit-il plutôt de cette veille de Toussaint 1793, où les fascistes au bonnet rouge du dictateur Robespierre faisaient tomber les têtes, pour crime de fédéralisme, de leurs anciens compagnons, les Girondins.

Mais pour le moment, passons-nous le mot, il ne faut pas parler en France de fédéralisme, cela est réservé aux grands pays, et la France, aux yeux des politiciens corrects n'en est pas, semble-t-il.

Cela étant admis, parlons alors de décentralisation et de régionalisation. Que sous la conduite intelligente de Jean-Pierre Raffarin les néo-gaullistes retrouvent les voies tracées par le Général de Gaulle quand celui-ci disait « La priorité des priorités est de remodeler la France, libérer la vitalité provinciale étouffée par Paris », qui s'en plaindrait ?

Peut-être Monsieur Hollande et les amis qui lui restent au parti socialiste ? Ceux-ci n'ont-ils pas jeté le masque en qualifiant le projet de décentralisation de Jean-Pierre Raffarin de « démantèlement pur et simple de l'Etat ... (qui) aboutira à l'éclatement de notre administration et à l'aggravation des injustices entre les territoires ».

Cela n'est-il pas l'explication suffisante de ce que tant de braves esprits de gauche espéraient être un simple retard dans l'exécution des programmes socialistes pré-électoraux de décentralisation. Non, loin d'un retard, il s'agit bien de cette rétention jacobine profonde, entretenue par les penseurs réels de la gauche, du parti communiste à certaines obédiences maçonniques en passant par l'ancien trotskiste Lionel Jospin.

Les lois Defferre n'étaient qu'un accident vite corrigé et les propositions microscopiques et mort-nées de la Commission Mauroy étaient bien l'aveu de ce refus profond opposant le jacobinisme à toute démocratie locale authentique. Pour la gauche jacobine, il n'est de démocratie que celle qui passe par les fourches caudines du pouvoir parisien. Le « centralisme démocratique » n'est pas le monopole du marxisme-léninisme, stalinien ou trotskiste, pour une fois loyal, il est bien aussi la philosophie profonde des hommes des lumières des

⁵ Républicaine, car inscrite dans la Constitution de la République.

salons parisiens et du « politiquement correct » du Palais-royal. La France d'en bas, celle de la province et des sous-préfectures, se doit de se satisfaire que Paris veuille se préoccuper de son bonheur. Elle est trop ringarde pour prétendre en décider elle-même. Sa pusillanimité la conduirait vite à sortir de ce « moule de Procuste » de l'égalitarisme dans la médiocrité que Paris a conçu pour elle ; non pour la France car Paris doit en être excepté, noblesse oblige. Ce centralisme n'est-il pas un système idéal que le monde nous envie, comme toute chose venant de Paris ?

Mais le jacobinisme parisien n'est pas l'apanage de la gauche ; les réactions du fils de Michel Debré mettant au compte d'un « intégrisme décentralisateur » les projets du Premier ministre Raffarin montrent combien le virus est toujours présent dans les rangs d'une certaine droite, celle qui, cachée sous le drapeau gaulliste, n'a cessé de tenir la France loin des voies du Général de Gaulle : régionalisation, participation, Europe européenne.

Alors, François Hollande et Jean-Louis Debré, même combat ?

Alors, Jean-Pierre Raffarin a-t-il raison de procéder avec prudence, sans doute, mais avec détermination, cette détermination d'homme d'Etat, qu'aucuns de ceux qui le connaissent ne lui contestent. Et que Jacques Chirac y prenne garde, toute déviation, tout retour au faux gaullisme d'une France marchant à reculons, à la traîne de l'Europe, et non à sa tête, serait catastrophique. Que Jacques Chirac ne s'y trompe pas, sa victoire de mai 2002 est bien celle de la France d'en bas, et donc celle de la Province. Et la nouvelle municipalité socialiste de Paris en est bien la confirmation, en contre-point.

Oui, si de l'unité et de l'indivisibilité de la République il est question, c'est bien par la reconnaissance des droits de la France des régions qu'elle passent et par la fin de la République jacobine, la fin de la domination du pays par le « politiquement correct » des salons parisiens.

Oui, à la reconnaissance des régions qui composent la France, « on ne peut être Français », disait Lyautey, si l'on

ne peut être Breton ». Et cette reconnaissance commence par la Constitution, cher Pierre Mauroy. Une constitution pour un démocrate, c'est important, c'est même déterminant.

Oui, à une France unie et indivisible parce que décentralisée. C'est l'inégalité des droits entre la Province et Paris qui crée les tensions centrifuges et sécessionnistes.

Oui, à une République authentiquement démocratique parce que organisée selon le principe de la subsidiarité qui veut que les affaires se traitent par principe au plus près du peuple. Telle est la vraie démocratie.

Oui, à l'initiative des régions et donc à l'expérimentation qui peut en être l'expression. Mais oui aussi à un Sénat qui représentera les régions, ces premières composantes de la France, Sénat par lequel seront assurées la coordination et l'harmonisation indispensables entre les initiatives régionales, les équilibres dans la nécessaire politique nationale d'aménagement du territoire, la solidarité financière entre régions riches et régions pauvres et la juste répartition du produit fiscal national entre l'Etat central, les régions et les collectivités locales du pays.

Depuis un siècle, il n'est pas un grand homme d'Etat français, de droite ou de gauche, de Clémenceau à de Gaulle, qui se soit retiré sans appeler à la décentralisation de ce pays, congestionné, frappé d'infirmité cérébrale par la monopolisation sur Paris des pouvoirs et des moyens financiers. La bonne intelligence de deux hommes, le Président de la République et le Premier ministre, créerait-elle enfin les conditions de l'opération chirurgicale inévitable et de la défaite du front issu des « inintelligences » de droite comme de gauche, cette « révolution de la démocratie locale » annoncée par Jacques Chirac au mois de mai dernier. C'est le vœu de la France d'en bas, de gauche et de droite, et de tous ceux qui aiment ce pays.

Alors, fédéralisme interne ou décentralisation, qu'importe.

Gérard BALOUP

Blaye - Président du Mouvement fédéraliste girondin

Dans notre prochain numéro (juin 2003) :

L'action fédéraliste : 9 mai 2003 – « Cent villes pour une Constitution fédérale européenne ».

Fritz Peter KIRSCH : Senghor et Mistral. (Introduction de Bernard Lesfargues).

Veronika HEYDE : Le Mouvement fédéraliste français - La Fédération (1944-1958).

Claudia KISSLING : Vers une réforme de l'Union interparlementaire. Des réformes de base adoptées.

David Soldini : Commentaires sur le conflit irakien et la question de la paix.

Visvanathan Muthu Kumaran : Le terrorisme, une menace à la société civile.